Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural Commune de Nassogne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE NASSOGNE

RAPPORT ANNUEL 2021

PROVINCE DE LUXEMBOURG. ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 24 mars 2022

PRESENTS :
M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDA, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, ~~Mme Charline KINET~~, ~~Mme Sophie PIERARD~~, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Quentin PAQUET, Directeur général f.f.;

Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2021 : approbation

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;
Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;
Vu la délibération du Conseil communal de Nassogne du 10 juin 2016 relative à la décision de principe d'entamer une opération de développement rural ;
Vu la délibération du Conseil communal de Nassogne du 24 avril 2019 relative à la création d'une Commission Locale de Développement Rural et à la désignation des membres ;
Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des PCDR qui précise que le rapport annuel doit désormais être approuvé par le Conseil communal ;
Vu le compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 24 février 2022 au cours de laquelle celle-ci a approuvé le rapport annuel 2021 ;

Approuve,
Le rapport annuel 2021 sur le Développement rural de la commune de Nassogne, tel qu'arrêté par la Commission Locale de Développement Rural le 24 février 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,
(s) Quentin PAQUET. (s) Marc QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,
Le Directeur général Le Bourgmestre

~~Charles QUIRYNEN~~ Marc QUIRYNEN
Quentin PAQUET

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	1	Installation de capteurs solaires sur les bâtiments communaux – étude et réalisation	Étude gratuite Réalisation : 55647 €	UREBA 30% Commune 70 %
1	7	Mise en place d'un service de bus local	Achat bus Gros entretiens Frais de personnel et d'entretien 53.759 €/an	SRWT TEC Commune
1	15	Rénovation du local Patro de Nassogne. Amélioration des performances énergétiques	40.087,30€	*Commune*
1	17	Aménagement de parkings pour vélos dans les endroits clés de la commune	2.159,85 €	*Commune*
2	4	Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté	Ecole de Bande : chaudières à pellets – 69.478 € Ecole Ambly : chaudière à pellets - 50.135 €	-DR-UREBA- Commune -Communauté française et commune -Communauté Française et commune
1	11	Etude et mise en œuvre de projets de valorisation notamment énergétique et industrielle des sous-produits forestiers	-Maison rurale : réseau chaleur – cout : 545.936 €)	Ureba Commune DR
2	5	Mise en place d'un conseiller en mobilité	Employé formé et actif au sein de l'administration Depuis décembre 2009	

3	16	Aménagement des abords de la maison de village de charneux	Terrasse extérieure aménagée par les ouvriers communaux	
1	18	Placement de panneaux d'affichage permanents au cœur des différents villages de la commune	18.150 €	subside du CGT pour placement panneau numérique à Nassogne
2	14	Placement de signes distinctifs aux entrées et sorties de village		Commune
3	5/9	Aménagement d'une liaison cyclable entre Forrières et Lesterny	249 310€	Projet RW : cheminements sécurisés (subsides de 150 000€)
1	4	Création d'une maison de la ruralité à Nassogne	2 042 687€	Subsides SAED, DR, CGT CF, Commune
		Aménagement sécurité routière entre Forrières et Lesterny	Rue de Bure, Rue de Wavreille et rue Haie Madame Travaux réalisés en partie par la Commune	
1	9	Aménagement de liaisons intervillages pour usagers non motorisés	Réalisé dans le cadre du « Pays de Famenne »	
2	8	Sécurisation de la rue du Poteau à Charneux	Travaux pris en charge et réalisés par SPW.	
2	17	Liaison entre la place de Forrières et l'espace « Abbé Louppe »	« Sentier Ledegem » réalisé par les ouvriers communaux	
2	15	Aménagement de l'espace « Abbé Louppe »	Stèle + aménagement « espace vert » Réalisé par la Commune	
2	10	Aménagements et actions de sécurité routière au centre du village d'Ambly	Ralentisseur placé route de Harsin Cheminement piéton sécurisé rue entre deux bancs Travaux réalisés	

2. Tableau des projets en cours.

	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	Aménagement d'aires de jeux et de convivialité et/ou d'aires multisports dans tous les villages	780.000 €	Infrasports 85% Commune 25%	**Grune** : terminé +/- 145.000 €; **Masbourg** : terminé 16.786 € **Forrières** : travaux exécutés au montant de : 193.571,50€ Approbation et réception définitive le 09/04/2018 **Ambly** : dossier exécution 311.946,47 € TVAC Lancement de la procédure de marché Arrêt du marché initial en date du 15/09/2014 Lancement d'une nouvelle procédure de marché. Attribué le 30/03/2015 à l'entreprise Derriks au montant de 305.931,26€ En attente de la réalisation des travaux. Problème de collecteur à placer initialement. En attente de la décision de la SPGE. 10/12/2015 suspension travaux

					12/07/2017 levée suspension 20/10/2017 suspension travaux 2 (en attente matériel Libraplay) Fin juin 2018 : Reprise des travaux 13/10/2018 : Fin des travaux Montant du décompte final : 262.645,52 € HTVA 05/02/2019 : Approbation décompte final 12/02/2020 : Pv réception provisoire 13/12/2021 :Approbation réception définitive. **Bande** : Tx exécutés au montant 188.234 TVAC **Nassogn**e : Tx exécutés au montant de159 728€ HTVA **Chavanne** : avt projet vu au collège ce 21/12/12 au montant de 225.326 € TVAC 23/10/2018 : Octroi du permis d'urbanisme 2019 : En attente accord du pouvoir subsidiant
1	5	Installation d'éoliennes citoyennes	Entre 8 000 000 et 10 000 000€	A définir !	Permis unique classe 1 obtenu le 30/09/2013 par ORES pour 5 éoliennes entre Grune et

					Nassogne ! : procédure de recours en cours Annulation du Conseil d'Etat du 26 janvier 2016 Réintroduction par Ores d'un complément à l'étude d'incidence
1	8	Rénovation de la Petite Europe à Bande	1.009.935,35 €- Voir annexe 2 – CE 2009-b avenant 2012 du 04/09/2012	Développement rural 80 % Commune 20 %	Approbation du projet définitif par le Conseil communal- 29/03/2012 Dossier mis en adjudication en 02/2014 Dossier attribué le 16/06/2014 Au montant de : Lot 1 578.899,78€ HTVA Lot2 : 141.844,16€ HTVA Lot 3 : 67.081,84€ HTVA Travaux réalisés au montant de lot 1 : 650.955,01€ HTVA Lot 2 : 131.568,15€ HTVA Lot 3 : 38.178,67€ HTVA PV réception provisoire le 24/05/2017 PV réception définitive du lot 1 : 23/12/2019 Réception définitive du lot 2 :

					28/02/2022 Réception définitive du lot 3 : 08/02/2021
	10	Achat et aménagement de la salle paroissiale Saint-Pierre en « maison de village »	578 985€- voir annexe 2 – CE 2011	Développement rural 80 % Commune 20 %	Convention exécution obtenue décembre 2011- Permis d'urbanisme accordé le 14/03/2014, prorogé d'un an. Juillet 2015 : Approbation du projet par le Conseil Communal Dossier d'exécution soumis à l'approbation du pouvoir subsidiant Accord dossier exécution du pouvoir subsidiant le 30/12/2016. Accord du pouvoir subsidiant 11 janvier 2018 Début des travaux : 19/03/2018 2019 : Réalisation des travaux 23/01/2020 : PV réception provisoire 21/12/2020 : Approbation réception provisoire
1	16	Création d'un espace touristique de valorisation de la forêt et des produits locaux			Réflexion en cours dans le cadre de la valorisation des massifs forestiers wallons

1	19	Restauration et valorisation du petit patrimoine	Travaux entretien et réfection : à déterminer pour chaque élément Actions de mise en valeur et de promotion 2.480 €	« Petit Patrimoine Populaire Wallon » *Complément communal éventuel*	En cours via été solidaire (engagement d'étudiants pendant les vacances d'été)
1	20	Sécurisation de l'entrée de Nassogne (rue de la Pépinette)	404.218 tvac	*Subside plafonné à 150.000*	Plan trottoir 2011: Auteur de projet : Survey de Ronquières : 06/12/2010- Permis d'urbanisme obtenu le 29/11/2013 30 novembre 2015 : Attribution l'entreprise Lambry au montant de 165.399,81 € HTVA Début de travaux : début 2016 Réception provisoire des travaux le 23/08/2016.
2	7	Aménagement global de la rue de Lahaut à NASSOGNE			Projet groupé avec la projet n°20

2	6	Aménagement d'une liaison cyclable entre Harsin et Charneux et liaison vers l'école de Chavanne	Réflexion en cours ! riverains à consulter !		Aménagement cyclable route de Bastogne à Harsin Auteur de projet DST province Luxembourg Dossier exécution : 357.574€ 0 TVAC –
2	11	Réalisation d'aménagements de sécurité routière route de Bastogne à Harsin	En parallèle avec piste cyclable à Harsin		Auteur de projet désigné (voir projet n°6 lot 2)
2	12	Formation de guides touristiques locaux			Projet en réflexion au niveau de la CLDR en 2014
2	13	Balisage d'une promenade sur le thème des arbres et haies remarquables			En cours via l'OCT Fiche projet 1.12 (balade sur la thématique des arbres et haies remarquables) en cours au niveau du PCDN
2	21	Aménagements de parkings sécurisés pour poids lourds			Aménagement d'une plateforme multimodale sur la commune de Marche
3	12	Mise en place d'une coopérative de vente de productions locales, notamment pour développer un label de filière courte	Fiche-projet GAL : 247 500€	45% RW + 45% FEADER 10% communes	→ Pris en charge au niveau transcommunal par le GAL RoMaNa

3	14	Création d'un espace de rencontre convivial à Ambly	En parallèle avec aire multisports de Ambly	Infrasports	Dossier remis en adjudication 2015 (à grouper avec l'aire multisports)
3	3	Revalorisation de l'arboretum de Forrières			Réalisé dans le cadre du PCDN

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Mise en place d'une zone d'activités économiques à Harsin	604173,04€	RW et Idelux	Réflexion en cours via le SSC
1	6	Étude et installation d'un système d'épuration par lagunage à Grune	Étude gratuite Réalisation à déterminer	AIVE Commune (20 %) Primes individuelles des particuliers + Développement rural (80 %)	
1	12	Aménagement d'une maison de village à Harsin-Chavanne	357.107 €	*Développement rural 80 % Commune 20 %*	
1	13	Aménagement du cœur de village de Bande – sécurité routière et espace public	591.521,97 €	*Développement rural 80 %* *Commune 20 %*	

1	14	Restauration de la toiture du Maillet à Lesterny	36.177,55 €	*Commune*	
2	1	Installation d'un système d'épuration par lagunage à Charneux			
2	2	Installation d'un système d'épuration par lagunage à Ambly			
2	3	Mise en place d'une unité de biométhanisation et des éléments de valorisation des énergies produites			Repris via la convention des maires (pollec II)
2	16	Aménagement de la placette de Lesterny			Discussions en cours
2	19	Création d'une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite à Nassogne			
2	20	Aménagement de la traversée de Forrières : suite trottoirs et espace public			

3. 1. Restauration et revalorisation de la réserve éducative du Ry d'Oeure à Grune

3. 4. Mise en place d'une micro-centrale hydroélectrique à Forrières

3. 6. Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé rue du Vivier à Nassogne

3. 7. Aménagement de cheminements piétons sécurisés rue Tahée à Bande

3. 8. Aménagement de sécurité routière au centre du village de Grune

3. 10. Aménagement de sécurité routière rue de la Colline à Forrières

3. 11. Mise en place d'un atelier rural

3. 13. Création d'une ferme-auberge pédagogique

3. 17. Aménagement du petit bois communal à Grune

3. 18. Aménagement du gué sur la Lhomme à Lesterny

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
3	2	Restauration et revalorisation de la réserve éducative de Bande			L'espace a été réaffecté en aire de jeux selon les souhaits des villageois
2	18	Aménagement d'un espace multiservices à Bande	A l'époque de la rédaction du PCDR, tous les points de commerces du village venaient de fermer …. Actuellement, une petite épicerie est en exploitation.		
3	15	Agrandissement et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg	Le besoin ne se justifie plus vu l'aire multisports placée depuis peu.		

5. Tableau des initiatives nouvelles

Sans objet

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention 2008-phase 1 Convention 2009A **Phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions**	PCDR classique	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE :** **Phase 1 et 2 :** **Maison de village (transformation), centre culturel, Office communal du Tourisme, local de musique (gros œuvre fermé)+chaufferie à pellets Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	**Redynamisation du centre de Nassogne : Concentrer les activités sociales culturelles, touristiques et associatives au sein d'un même lieu**	**Phases 1 et 2** **DR : 1.370.771** **CGT : 170.036** **SAR : 587.010** **UREBA :** **Part Communale : 385.202**

Etats d'avancement physique du projet :	Date :
Désignation de l'auteur de projet :	**19/11/2007**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**31/03/2009**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**06/10/2009**
Approbation du projet par l'A.C.	**17/12/2009**
Approbation du projet par le Ministre	**17/02/2010**
Adjudication :	**06/04/2010**
Décision d'attribution du marché	**26/04/2010**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**28/06/2010**
Début des travaux	**18/10/2010**
Réception provisoire	**08/05/2013**
Décompte final	**1.970.490,81 HTVA€**
Réception définitive	**17/11/2014**
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Année de la convention	Type de programme **(biffer les mentions inutiles)**	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention 2009B	PCDR classique	**Aménagement de a Petite Europe à BANDE**	**Développer la vie associative et la**	**DR : 863.493,67€**

			convivialité au sein du Village, favoriser le dynamisme collectif, renforcer la cohésion villageoise	**UREBA : 20.250€ en attente** **Part Communale : +/- 126.000€**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	**19/11/2007**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**17/02/2010**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**30/06/2010**
Approbation du projet par l'A.C.	**01/08/2013**
Approbation du projet par le Ministre	**02/12/2013**
Approbation avenant 2012 à la convention d'exécution 2009b	**04/09/2012**
Adjudication :	**16/06/2014**
Décision d'attribution du marché	**24/11/2014**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**06/11/2014**
Début des travaux	**02/02/2015**
Réception provisoire	**24/05/2017**
Décompte final	Travaux réalisés au montant de lot 1 : 650.955,01€ HTVA Lot 2 : 131.568,15€ HTVA Lot 3 : 38.178,67€ HTVA
Réception définitive	**Lot 1 :23/12/2019**
Réception définitive	**Lot 2 : 28/02/2022**

Réception définitive	**Lot 3 : 08/02/2021**
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	**644.150,00€**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Année de la convention	**Type de programme** **(biffer les mentions inutiles)**	**Intitulé du projet**	**Objectif du projet**	**Montant du subside**
Convention 2011 **DCC du 14/07/2011**	PCDR classique	**Aménagement de la salle Saint-Pierre à GRUNE en maison de village**	**Redynamiser le lieu de vie sociale du village de Grune en réaménageant la salle « Saint-Pierre »**	**DR : 556.600 €** **Part Communale : +/- 139.150 €**
		Etats d'avancement physique du projet :		**Date :**
		Désignation de l'auteur de projet :		**19/11/2007**
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		**14/10/2013**
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		**18/02/2014**
		Approbation du projet par l'A.C.		**10/07/2015**
		Approbation du projet par le Ministre		**En cours**
		Approbation avenant 2012 à la convention d'exécution 2009b		**Convention complément accordé le 30/12/2016.**
		Adjudication :		**Attribué le 16/10/2017 à l'entreprise HONS** **Au montant de 738.452,02 € HTVA**

Décision d'attribution du marché	**10/10/2017**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**19/01/2018**
Début des travaux	**19/03/2018**
Réception provisoire	**23/01/2020**
Décompte final	**15/03/2021 au montant de 709.065,04€**
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	**556.000€**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Permis d'urbanisme accordé le 14/03/2014.

Le Conseil Communal a visé le 25/10/2012 l'acquisition du terrain privé qui jouxte la salle.

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008[1]	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE :** **Phase 1 et 2 :** **Maison de village (transformation), centre culturel, Office communal du Tourisme, local de musique (gros œuvre fermé)+chaufferie à pellets Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	**Redynamisation du centre de Nassogne : Concentrer les activités sociales culturelles** **touristiques et associatives au sein d'un même lieu**	**1.970.490,81 HTVA€**	**09/07/2014**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?		**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Pour 2014, en ce qui concerne le réseau de chaleur, nous ne disposons pas encore d'assez de données et d'assez de recul (vis-à-vis des particuliers) pour pouvoir calculer les bénéfices réellement engendrés par le projet.

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

[3] A titre d'exemple :

Ateliers ruraux *: type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,…*

Maisons de village *: nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation , création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune ,…*
Maison multiservices *: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

Espace publics de convivialité *: lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	**Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur**	**Dernière date de la modification de composition de la CLDR**	**Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur**
2006	2007	2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée	28/04/21 (en visioconférence)	**Nombre de présents**	14
	01/07/21		15
	23/09/21		12 (+ 3 CCATM)
	10/11/21		11
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Malgré le contexte de la crise sanitaire, la CLDR a mené des étapes importantes dans l'élaboration de son nouveau PCDR : après avoir clôturé les réflexions thématiques avec différents partenaires (urbanisme, centre culture, partenariat PCDN, les acteurs économiques…), la CLDR a validé la liste des projets à inscrire au PCDR et a travaillé sur un « cahier de projets » reprenant une brève description et une évaluation du coût. Ainsi outillée, elle a également mené un exercice de planification des projets dans le temps, prémices de la répartition des fiches-projets en 3 lots. Elle a également profité de la belle saison pour se rendre sur le terrain en vue d'analyser en profondeur le village de Forrières en collaboration avec la CCATM et l'équipe ATEPA de la FRW. La finalisation du PCDR est espérée pour la fin du premier semestre 2022.		
Propositions de projets à entreprendre :			
Numéro fiche-projet	*Sans objet. Le PCDR étant en cours d'élaboration.*		
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

Marloie, le 30 avril 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°9
(visio-conférence) Nassogne, le 28 avril 2021.

Présents :

- José Dock, Marc Quirynen, Christine Breda, Léon Georges, Francis Danloy, Lynda Protin, Michel Léon, Manuella Batter, Jean-François Culot, Martine Mathieu, Vincent Peeremans, Yves Mairy, Marc Timmermans, Emilie Quirynen ; membres de la CLDR.
- Stéphane Mottiaux, Loreena Thetiot ; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et Fanny Van Der Smissen ; Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Vincent Dupont, Philippe Lefèbvre

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle brièvement l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2020

La réunion du 15 décembre 2020 était consacrée principalement à la présentation de la dynamique SMART city dans laquelle la commune s'est engagée et les liens à faire avec le PCDR en cours d'élaboration. Le compte-rendu est approuvé par la CLDR.

2. INTRODUCTION

Bien sûr, les contraintes engendrées par le Covid freinent clairement l'élaboration du PCDR. Cependant, vu le contexte, les avancées sont quand même conséquentes comme en témoigne le Rapport annuel 2020 des activités de la CLDR. La FRW, la commune et le bureau Impact continuent également d'avancer sur certaines matières en parallèle des réunions de CLDR afin de ne pas trop ralentir le processus : notons entre autres, la réunion en visioconférence consacrés aux commerçants et indépendants, la rencontre en visioconférence avec la commune de Vaux-sur-Sûre sur la problématique des aînés, les visites de terrains du PCDN visant à cibler des sites à aménager ou encore les réflexions menées par José Dock et la nouvelle équipe de l'OCT…
Ce soir, Stéphane Mottiaux va présenter l'arbre stratégique enrichi de ces différents apports.
L'objectif de la réunion est de valider cet arbre stratégique y compris la liste des projets à inscrire dans le futur programme communal de développement rural. Ceci en vue de passer à l'étape suivante : la rédaction d'un cahier de projets. Cet outil concret permettra à la CLDR de prendre connaissance plus en détails des futurs projets, de les prioriser et d'identifier les éléments nécessaires à la rédaction des fiches-projets.

A noter que certains projets seront ajoutés par la suite. En effet, suite au Covid, le tour des villages à la rencontre des jeunes mené par Abdul Biyik est malheureusement toujours suspendu. De même, la FRW qui souhaiterait permettre à la CLDR et à la CCATM de prioriser les interventions à mener en matière de mobilité et d'aménagement de cœur de village envisage mal cette réunion en visioconférence, privilégiant le travail sur cartes. Cependant, si les mesures ne s'assouplissent, pas la méthode sera revue pour fonctionner en visioconférence.

➔ L'extrait du Rapport annuel concernant la CLDR et la fiche « New's » sont en annexe 1 et 2

3. L'ARBRE STRATÉGIQUE, par Stéphane Mottiaux

3.1. La Stratégie

Pour rappel, la stratégie de développement de Nassogne à l'horizon 2031 se structure autour de 4 axes de développement. Chaque axe est quant à lui décliné en plusieurs objectifs spécifiques.
Cette stratégie a été validée lors de la CLDR du 13 octobre 2020 moyennant quelques modifications.
Pour rappel,

- Le défi global sera rédigé lors de la finalisation du PCDR lorsque l'on aura une vision complète, ce qui permettra de synthétiser ce que l'on souhaite à l'horizon 2031.
- Les objectifs ont été reformulés, si nécessaire, pour mettre en avant que la commune de Nassogne a déjà mis en place des dynamiques, notamment via les ODR précédentes.
- La terminologie « convivialité » a été revue pour mieux correspondre aux attentes des habitants et de la CLDR en parlant plutôt de qualité de vie.
- L'objectif « éco-consommation » a été reclassé dans l'objectif « économie locale » car il apparaît, qu'en fonction de l'avancement des réflexions, cette thématique ne doit pas faire l'objet d'un objectif spécifique.

Stéphane précise que l'objectif 3.3 sera amené à évoluer suite à la rencontre jeunesse et culture, en stand-by pour l'instant à cause du Covid.

3.2. Les projets

La CLDR doit maintenant statuer sur les projets qui permettront d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Stéphane passe donc en revue les projets émanant des consultations, enrichis ou passés au cribles des différents groupes de travail thématiques. Certains d'entre eux ayant déjà été présentés en octobre, Stéphane s'attarde davantage sur les apports des travails ultérieurs, à savoir, les réflexions de la Commission forêt, de la Commission agricole, du PCDN, du PAEDC, de la rencontre avec les indépendants/commerçants et de la rencontre avec Vaux-sur-sûre.

➔ **Voir document annexe 3.**

RÉACTIONS DE LA CLDR :

Objectif 1.1

- Le projet d'entretien des voiries agricoles est déjà en route à la commune, il peut être mis en lot 0.
- Il est important de susciter l'esprit d'entreprendre pour voir se développer de nouvelles activités économiques sur la commune ;
 - En effet, ce point a été discuté lors de la rencontre avec les indépendants. Le projet de « salon des indépendants à l'échelle locale » a pour but d'encourager des jeunes à se lancer en ayant une rencontre avec des indépendants de la commune. Ce genre d'initiative existe déjà à d'autres échelles mais ici, il y a un rapport de proximité qui peut donner davantage confiance, voire susciter un parrainage.

- Par ailleurs le projet, « Centraliser les informations sur les aides et structures existantes » a aussi pour but de faciliter le contact entre les structures d'aides existantes (UVCW, Créajob, IFAPME, …) et les candidats indépendants.

Objectif 1.2.
En ce qui concerne le petit patrimoine, ce serait intéressant de créer des balades thématiques (le tour des chapelles, le tour des fontaines, le tour du patrimoine de mémoire…). Une fiche-projet pourrait s'intituler : création de « nouveaux sentiers de promenades thématisées ».

Objectif 3.1
- En ce qui concerne le cœur de Forrières, il faudrait inclure la traversée et donc se mettre en contact avec la Région Wallonne qui a la route en gestion. → Attention que ce qui bloque le plus ce projet, sont les travaux d'égouttage prévus (on ne sait pas quand). Aménager la traversée pour tout rouvrir lors des travaux d'égouttage n'a pas de sens, il faut pouvoir coordonner les deux projets, et être prêt à sortir le dossier DR lorsque l'égouttage sera annoncé.
- La FRW annonce aussi qu'elle va solliciter l'équipe ATEPA (assistance patrimoine et architecture) pour avoir un diagnostic du cœur du village de Forrières afin d'avoir un projet global et cohérent. Cet appui n'est pas acquis, il dépendra de la charge de travail de cette équipe déjà très sollicitée.

A noter que dans les fiches-projets, des petits pictos pourraient étiqueter les projets en lien avec d'autres dynamiques : ex. Smartcity, PAEDC, etc…

➔ **La CLDR approuve cette arbre stratégique et valide la liste des projets. Stéphane et Loreena vont pouvoir entamer la rédaction du cahier de projets.**

4. LE NOUVEAU ROI

Le 12 février 2021, la Ministre du Développement Rural, Céline Tellier, a pris un arrêté approuvant un nouveau modèle-type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR de Nassogne doit comprendre au minimum les articles prévus dans le modèle-type, et peut contenir d'autres précisions pour autant que ces dernières n'aillent pas à l'encontre du modèle.

Pour préparer ce point, les participants ont reçu avec l'invitation à la réunion une nouvelle version du ROI de la CLDR de Nassogne. Les paragraphes rédigés en rouge traduisaient les modifications apportées par la Ministre du Développement Rural. Le document est parcouru en séance pour accord et ajout d'éventuelles précisions.

La principale modification du ROI a été apportée à la structure du document ; les chapitres ont été remodelés et plusieurs articles ont fusionnés.

En termes de contenu, les modifications apportées sont les suivantes ;
- Les démissions s'opèrent en fonction des absences constatées (Article 7).
 - ➔ Il est convenu en séance que cette règle s'appliquera lorsque les réunions en présentiel seront à nouveau autorisées, afin de ne pénaliser personne. La composition de la CLDR sera alors revue et une lettre sera envoyée aux absents leur demandant s'ils souhaitent toujours faire partie de la Commission.
 - ➔ Il est convenu de ne pas préciser ce qu'est « un motif valable » d'excuse en cas d'absence, afin de garder cette souplesse à la discrétion du Président de CLDR.

- La convocation aux réunions de CLDR doit être envoyée 10 jours ouvrables avant la date de la réunion, au lieu de 8 jours précédemment, à l'initiative du Président ou à la demande d'1/3 des membres (Article 12).
 - ➔ Il est proposé en séance d'ajouter le caractère d'urgence aux convocations, et de préciser que le 1/3 des membres est comptabilisé hors membres représentants du Conseil Communal.
- Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50 % des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis (Article 18).
 - ➔ La CLDR de Nassogne compte 34 membres, dont 8 représentants du Conseil Communal. Le quorum est donc de 13 membres.
- La FRW, en assurant le secrétariat, assure également la diffusion des publications et autres comptes-rendus et document ayant trait aux réflexions de la CLDR. Les membres de CLDR sont invités à assurer leur rôle de relais envers la population, en partageant à leur tour ces publications. Pour rappel, les réunions de CLDR ne sont pas ouvertes au public, mais le contenu lui, est public.

Le ROI est validé en séance et sera ensuite soumis au Conseil Communal pour approbation.
Voir documents annexe 4 ; ROI et composition de la CLDR.

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Fanny Van Der Smissen,
Agents de développement

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

<table>
<tr><th>Année de l'installation de la CLDR</th><th>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</th><th>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</th><th>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</th></tr>
<tr><td>2006</td><td>2007</td><td>2019</td><td>2019</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Date des réunions durant l'année écoulée</td><td>07/01/2020</td><td rowspan="5">Nombre de présents</td><td>21</td></tr>
<tr><td>03/09/2020 (// CCATM)</td><td>11 (+ 8 CCATM)</td></tr>
<tr><td>01/10/2020</td><td>16</td></tr>
<tr><td>13/10/2020</td><td>17</td></tr>
<tr><td>15/12/2020 en visioconférence</td><td>15</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">En 2020, le travail de la CLDR consistait à poursuivre les Rencontres Thématiques, valider le diagnostic partagé et définir la stratégie du PCDR, en vue de finaliser l'élaboration du PCDR de Nassogne. Bien que la crise sanitaire ait ralenti le processus, l'ODR a connu de belles avancées.
Quatre Rencontres Thématiques ont eu lieu en présentiel, antérieurement aux mesures de confinements : Culture-Jeunesse, Aménagement du Territoire et Logement, Tourisme, et Agriculture-Circuits courts. Les membres de la CLDR ont systématiquement été invités à participer. La Rencontre Thématique Communication a quant à elle été organisée par visio-conférence, avec les membres de l'administration communale concernés.
En septembre, une réunion conjointe CLDR-CCATM s'est tenue en présentiel, dans le respect des mesures sanitaires, au sujet du Guide Communal d'Urbanisme. Les commissions « Forêt » et « Agriculture » ont également fourni de la matière à la CLDR.
Les réunions de CLDR du 1er et 13 octobre en présentiel ont permis de valider le diagnostic partagé et de définir les objectifs de développement de la stratégie pour les thèmes ayant pu être traités, compte-tenu des perturbations liées à la crise sanitaire. La réunion de décembre à quant à elle été organisée en visioconférence et portait essentiellement sur la dynamique « Smart city ».
Le travail de finalisation de la stratégie se poursuivra en 2021, de même que l'approfondissement des thématiques qui le nécessitent, et n'ont pu être traitées en 2020.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Propositions de projets à entreprendre :</td></tr>
<tr><td>Numéro fiche-projet</td><td colspan="3" rowspan="4">Sans objet. Le PCDR étant en cours d'élaboration.</td></tr>
<tr><td>Intitulé du projet</td></tr>
<tr><td>Priorité du projet</td></tr>
<tr><td>Calendrier d'exécution</td></tr>
</table>

LES NEWS

Voici ci-dessous les avancées qui ont pu se faire ou non suite aux nouvelles mesures sanitaires. Les résultats en termes de projets vous seront présentés en réunion de CLDR

Economie



Rencontre avec les indépendants et commerçants locaux le 17 février 2021 en visioconférence pour envisager des projets dans le cadre du PCDR.

Dans la foulée, lancement par la commune du projet de capsule vidéo pour promouvoir les indépendants et commerçants. Plusieurs d'entre eux se sont déjà portés candidats.

Ainés



Faute de pouvoir visiter les projets consacrés aux aînés mis en place par la commune de Vaux-sur-Sûre, un échange entre les élus et le personnel en charge a été organisé en visioconférence le 24/03/21 pour permettre à la commune de Nassogne d'enrichir ses idées. La visite sur place sera programmée dès que les mesures sanitaires le permettront.

PCDN



Une visioconférence a réuni Stéphane Mottiaux (auteur de PCDR), Marc Quiry,nen, Laura Bertrand, éco-conseillère et Didier Fortemaison (FRW) pour définir comment retenir les sites « PCDN » qui pourraient faire l'objet d'une fiche-projet PCDR.

Prochaine étape : visite de sites concernés avec des membres du PCDN pour l'élaboration de fiches-projets.



Communication

Le sondage visant à évaluer les outils de communication sera ouvert à la population.

Culture



Une échange avec le centre culturel sera prévu afin d'envisager les ponts entre le PCDR et leurs missions socio-culturelles.

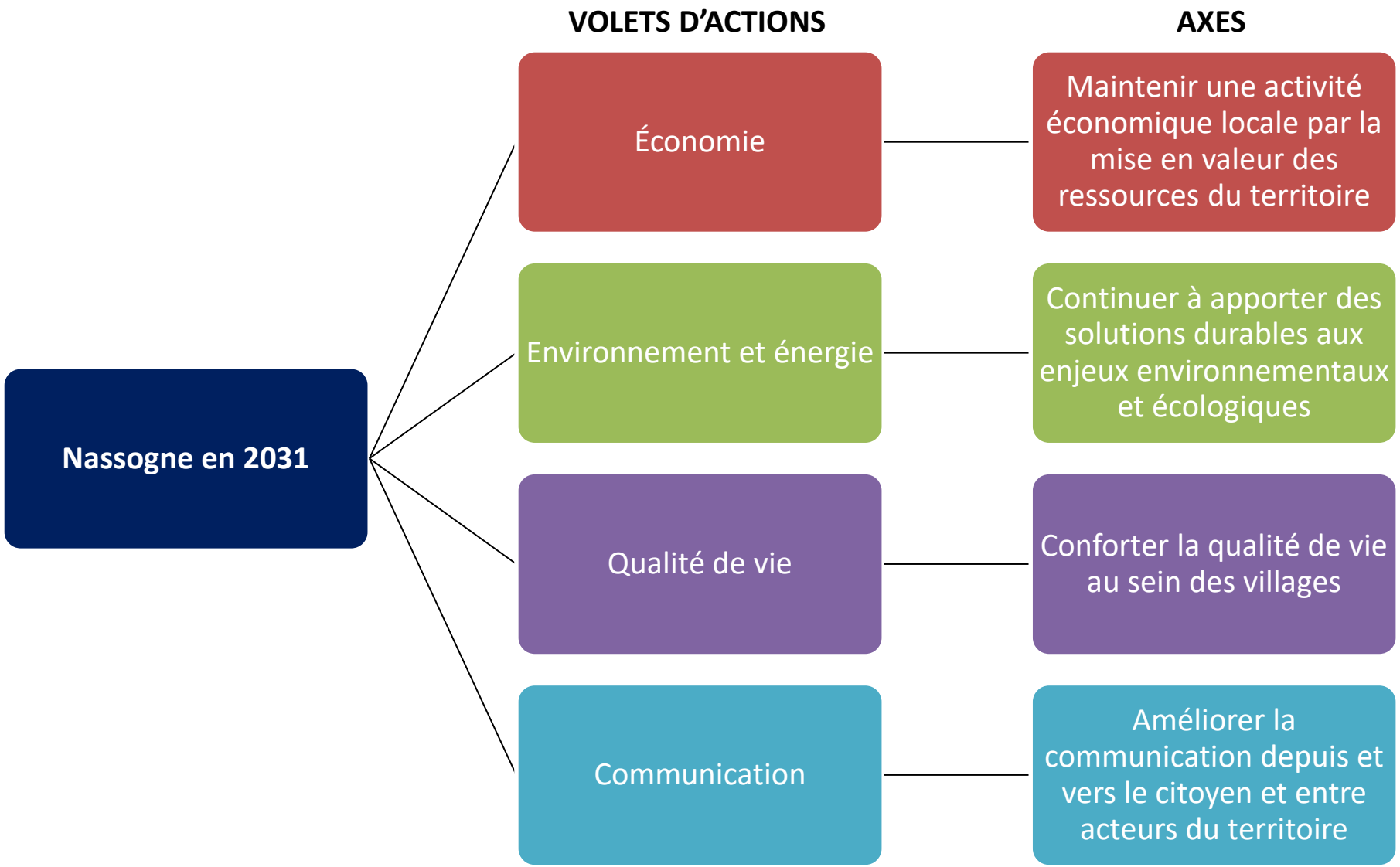


Jeunesse

Abdul Biyik n'a toujours pas pu reprendre ses rencontres avec les jeunes de tous les villages suite aux nouvelles mesures sanitaires. Elles reprendront dès que possible.

PCDR de Nassogne

4 volets d'actions : Économie, Environnement et Énergie, Qualité de vie, Communication



PCDR de Nassogne

Volet n°1 : Économie

Lot 0 :
- Mise en place de capsules vidéos ;
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques.

AXE

Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1.1 : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME

Objectif 1.2 : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques

FICHES PROJETS

- Aménager espace/bureaux partagés et connectés (localisation éventuelle à Forrières)
- Créer un atelier rural
- Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités
- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants
- Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs)
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts
- Aide à la vente de produits locaux
- Impulsion à la création de nouveaux GAC
- Valorisation des démarches existantes et soutien aux nouvelles initiatives en matière d'éco-consommation et d'économie solidaire (formations-animations, espaces/outils partagés, récup' et zéro déchet)
- ...

Communication (cf. Volet n°4)

RÉFLEXIONS RENCONTRE THÉMATIQUE « ÉCONOMIE LOCALE »

- Support à l'organisation de conférences/formations (administratif, comptabilité, communication, solutions de financement, etc.)
- Centraliser les informations sur les aides et structures existantes
- Organisation d'un salon des indépendants à l'échelle locale

Économie*
Agriculture et circuits courts*
Éco-consommation et économie solidaire*

PCDR de Nassogne
Volet n°1 : Économie

Économie*
Agriculture et circuits courts*
Éco-consommation et économie solidaire*

AXE

Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1.1 : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME

Objectif 1.2 : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques

FICHES PROJETS

- Aménager espace/bureaux partagés et connectés (localisation éventuelle à Forrières)
- Créer un atelier rural
- Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités
- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants
- Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs)
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts
- Aide à la vente de produits locaux
- Impulsion à la création de nouveaux GAC
- Valorisation des démarches existantes et soutien aux nouvelles initiatives en matière d'éco-consommation et d'économie solidaire (formations-animations, espaces/outils partagés, récup' et zéro déchet)
- …

Communication (cf. Volet n°4)

Vers une agriculture plus soucieuse et respectueuse de l'environnement

APPORTS COMMISSION AGRICOLE

- Mise à disposition de terrains pour les écoles (potager partagé)
- Mise en place d'une cuisine « afsca » partagée/atelier de transformation partagé (échelle du GAL Romana ?)
- Entretien des voiries agricoles
- Réunions d'informations, soirées/conférences, séances de vulgarisation organisées par la Commission Agricole

Lot 0 :

- Mise en place de capsules vidéos ;
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques.

PCDR de Nassogne

Volet n°1 : Économie

*Hébergements touristiques
*Attractions touristiques
*Image de marque/promotion

AXE

Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1.1 : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME

Objectif 1.2 : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques

FICHES PROJETS

- Accompagnement des hébergements touristiques (reconnaissance des hébergement et mise en réseau des acteurs)
- Aménagement du site de l'étang à Nassogne
- Revalorisation du site du Château du Bois
- Amélioration de la visibilité et de la promotion touristiques (ambassadeurs du territoire, greeters, etc.)
- …

Communication (cf. Volet n°4)

Le tourisme à Nassogne dans une philosophie Nature, Culture et Patrimoine :

OCT : Rôle d'animateur, une source d'informations pour les touristes et citoyens

1. Centraliser les activités sur le territoire ;
2. Mise en place d'activités d'intérieur (Jeu de l'oie, Nassopoly…)
3. Mise en place d'une communication « tourisme » (Newsletter tourisme et culture, site internet en 4 langues, Instagram) ;
4. Documentation pour chaque POI (fiches descriptives, banque d'images, vidéos et reportages, site internet, Instagram)

Autres lieux importants sur le territoire : Arboretum de Forrières, Monument de Bande, Patrimoine religieux (églises, chapelles) et petit patrimoine (fontaines, Pierres du Diable, etc.)

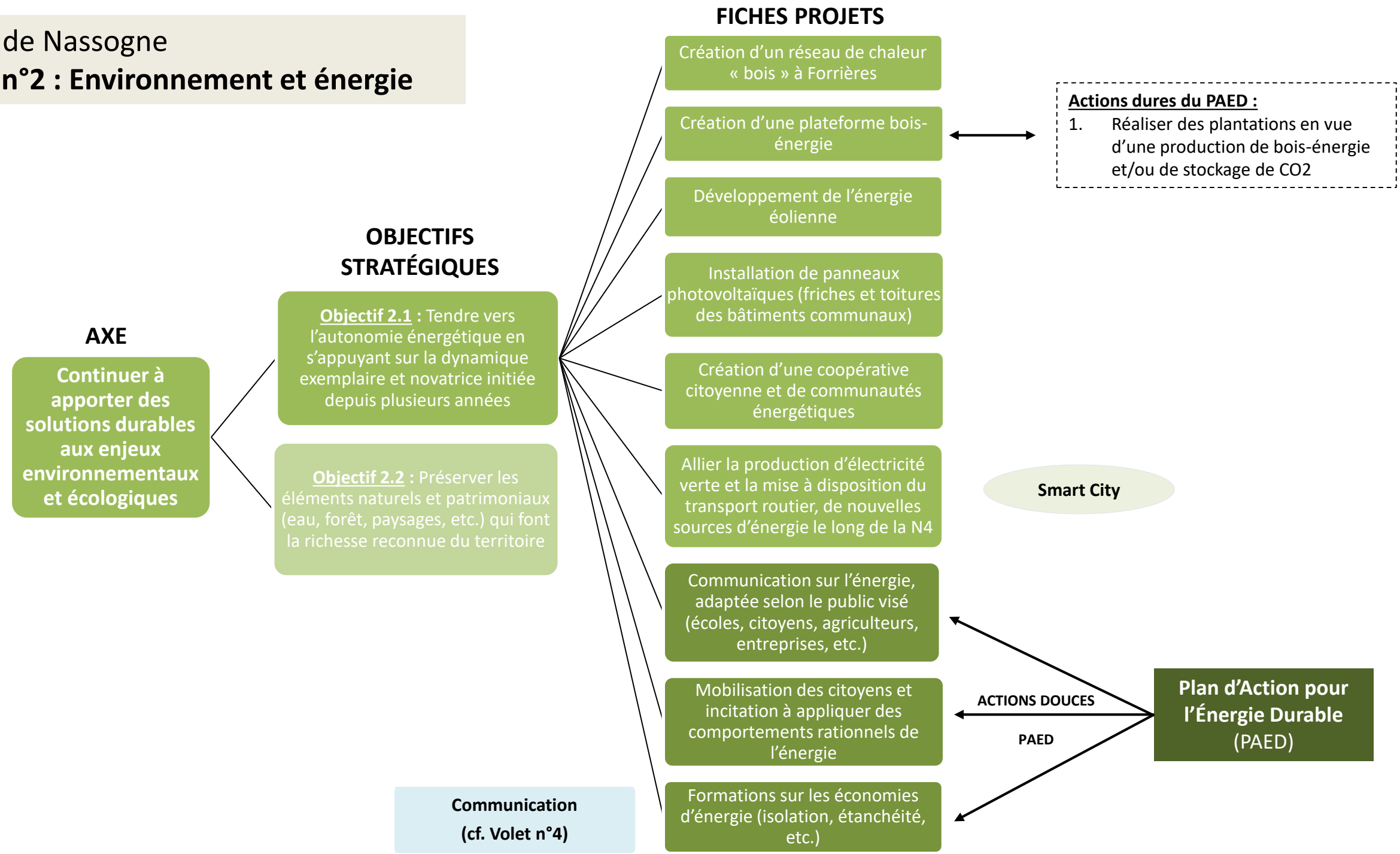
APPORTS COMMISSION FORÊT

- Réseau de greeters spécialisés en forêt
- Projet de valorisation touristique du massif forestier

Vers une forêt multifonctionnelle et attractive

PCDR de Nassogne

Volet n°2 : Environnement et énergie



PCDR de Nassogne

Volet n°2 : Environnement et énergie

5 sites d'intérêt écologique :

1. Le Sausset au sud-est de Bande ;
2. Arboretum à Forrières-Notre-Dame ;
3. Au Laveû au sud de Grune ;
4. Les Marcottes au sud-ouest de Grune ;
5. Étang de Nassogne au sud-est de Nassogne.

AXE

Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 2.1 : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années

Objectif 2.2 : Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

FICHES PROJETS

- Protection et valorisation de la ressource en eau communale
- **Communication et mise en valeur des actions menées par le PCDN**
- **Création d'un réseau de mares sur l'ensemble du territoire**
- **Renforcement du réseau de haies**
- **Création d'une réserve naturelle**
- …
- **Communication (cf. Volet n°4)**

Actions en lien avec le **Programme Communal de Développement de la Nature** (PCDN)

APPORTS COMMISSION FORÊT

- Contribution à la recherche appliquée sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques
- Groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse

Vers une forêt multifonctionnelle et attractive

PCDR de Nassogne

Volet n°3 : Qualité de vie

*Mobilité

*Cœurs de village

AXE

Conforter la qualité de vie au sein des villages

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 3.1 : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce

Objectif 3.2 : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés

Objectif 3.3 : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés

FICHES PROJETS

Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage

Aménagements de cheminements lents entre les villages (liste à affiner avec la CLDR-CCATM)

Aménagement du centre du village de Forrières (de la gare à la maison de village)

Aménagement des cœurs de village (liste à affiner avec la CLDR-CCATM)

Animation des cœurs de village

…

Communication

(cf. Volet n°4)

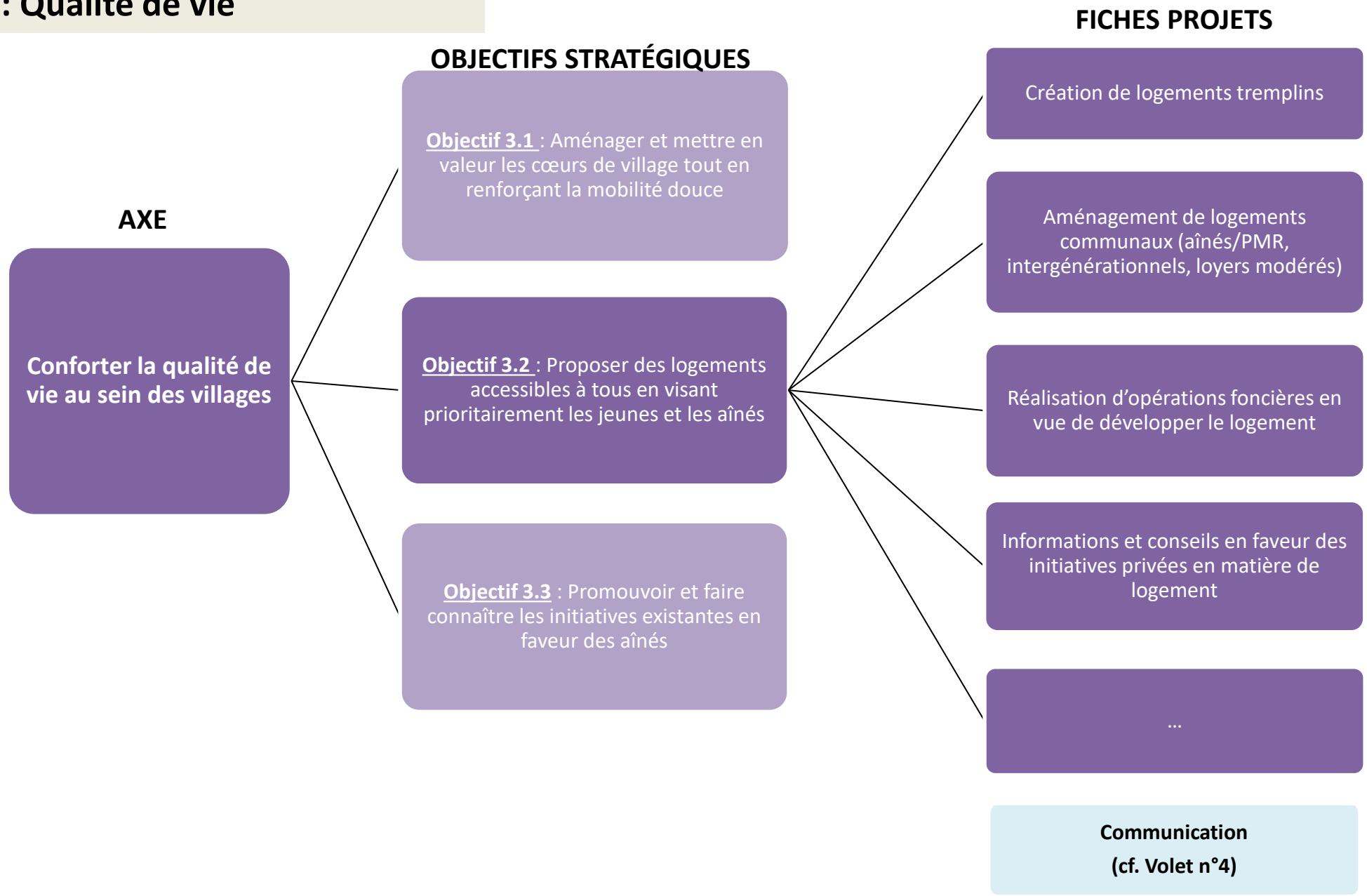
Réflexions complémentaires à mener :

→ Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

→ Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

PCDR de Nassogne

Volet n°3 : Qualité de vie



PCDR de Nassogne

Volet n°3 : Qualité de vie

AXE

Conforter la qualité de vie au sein des villages

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 3.1 : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce

Objectif 3.2 : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés

Objectif 3.3 : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés

Réorientation de l'objectif ?
Objectif 3.3 bis :
« Jeunes » et « Culture » ?

FICHES PROJETS

Renforcement du recours aux services existants à destination des aînés

Aide au maintien à domicile des aînés

Maison d'accueil communautaire

Activités régulières et excursions

Salon destiné aux services des aînés

…

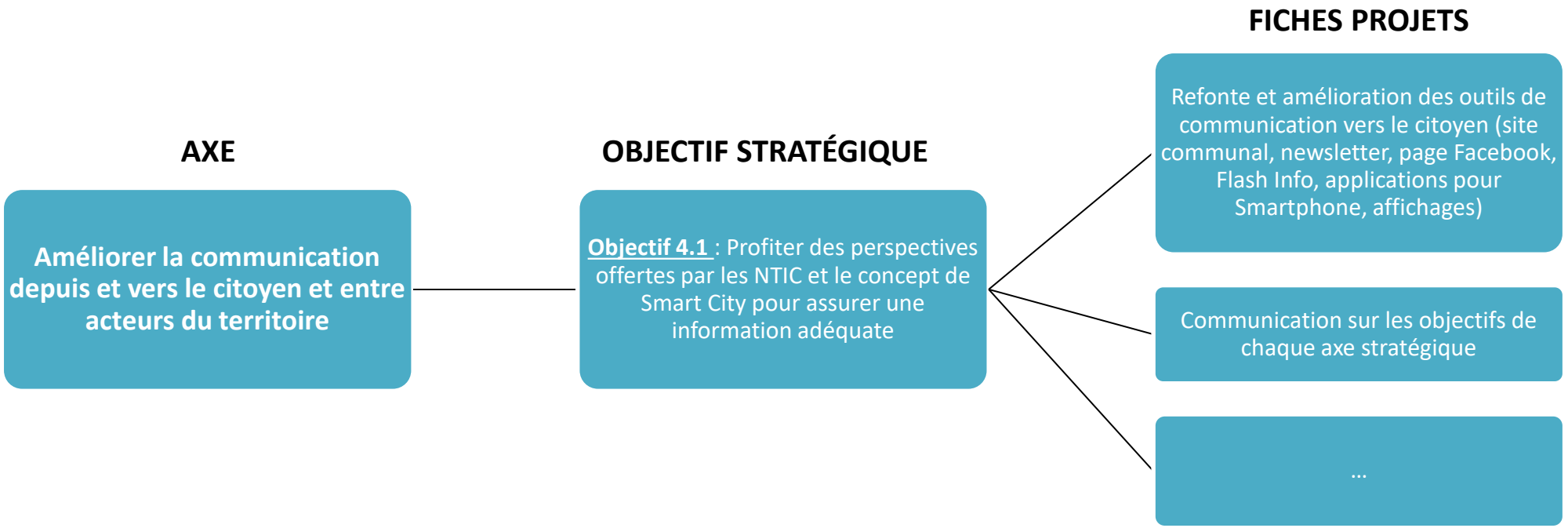
Rencontre avec la commune de Vaux-sur-Sûre

Communication (cf. Volet n°4)

Réflexions complémentaires à mener :
→ Conseil consultatif des aînés
→ Rencontre / Enquête « Jeunes »

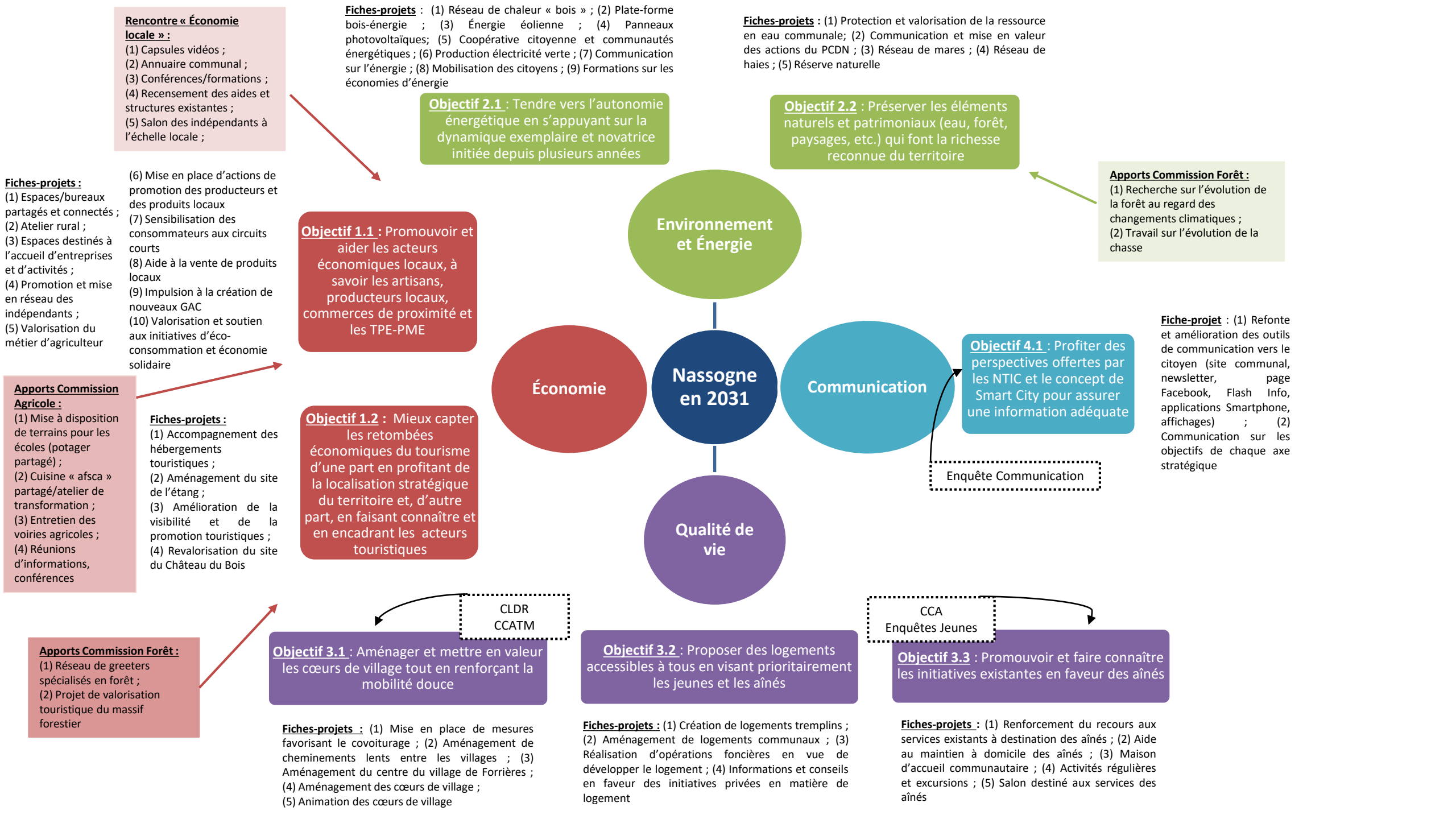
PCDR de Nassogne

Volet n°4 : Communication



Réflexions complémentaires à mener :

→ Enquête communication en cours


Rencontre « Économie locale » :
(1) Capsules vidéos ;
(2) Annuaire communal ;
(3) Conférences/formations ;
(4) Recensement des aides et structures existantes ;
(5) Salon des indépendants à l'échelle locale ;
Fiches-projets : (1) Réseau de chaleur « bois » ; (2) Plate-forme bois-énergie ; (3) Énergie éolienne ; (4) Panneaux photovoltaïques; (5) Coopérative citoyenne et communautés énergétiques ; (6) Production électricité verte ; (7) Communication sur l'énergie ; (8) Mobilisation des citoyens ; (9) Formations sur les économies d'énergie
Fiches-projets : (1) Protection et valorisation de la ressource en eau communale; (2) Communication et mise en valeur des actions du PCDN ; (3) Réseau de mares ; (4) Réseau de haies ; (5) Réserve naturelle
Objectif 2.1 : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années
Objectif 2.2 : Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Apports Commission Forêt :
(1) Recherche sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques ;
(2) Travail sur l'évolution de la chasse
Fiches-projets :
(1) Espaces/bureaux partagés et connectés ;
(2) Atelier rural ;
(3) Espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités ;
(4) Promotion et mise en réseau des indépendants ;
(5) Valorisation du métier d'agriculteur
(6) Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux
(7) Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts
(8) Aide à la vente de produits locaux
(9) Impulsion à la création de nouveaux GAC
(10) Valorisation et soutien aux initiatives d'éco-consommation et économie solidaire
Objectif 1.1 : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Environnement et Énergie
Économie
Nassogne en 2031
Communication
Qualité de vie
Objectif 4.1 : Profiter des perspectives offertes par les NTIC et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate
Fiche-projet : (1) Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen (site communal, newsletter, page Facebook, Flash Info, applications Smartphone, affichages) ; (2) Communication sur les objectifs de chaque axe stratégique
Enquête Communication
Apports Commission Agricole :
(1) Mise à disposition de terrains pour les écoles (potager partagé) ;
(2) Cuisine « afsca » partagé/atelier de transformation ;
(3) Entretien des voiries agricoles ;
(4) Réunions d'informations, conférences
Fiches-projets :
(1) Accompagnement des hébergements touristiques ;
(2) Aménagement du site de l'étang ;
(3) Amélioration de la visibilité et de la promotion touristiques ;
(4) Revalorisation du site du Château du Bois
Objectif 1.2 : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
Apports Commission Forêt :
(1) Réseau de greeters spécialisés en forêt ;
(2) Projet de valorisation touristique du massif forestier
CLDR
CCATM
Objectif 3.1 : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Fiches-projets : (1) Mise en place de mesures favorisant le covoiturage ; (2) Aménagement de cheminements lents entre les villages ; (3) Aménagement du centre du village de Forrières ; (4) Aménagement des cœurs de village ; (5) Animation des cœurs de village
Objectif 3.2 : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés
Fiches-projets : (1) Création de logements tremplins ; (2) Aménagement de logements communaux ; (3) Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement ; (4) Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement
CCA
Enquêtes Jeunes
Objectif 3.3 : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés
Fiches-projets : (1) Renforcement du recours aux services existants à destination des aînés ; (2) Aide au maintien à domicile des aînés ; (3) Maison d'accueil communautaire ; (4) Activités régulières et excursions ; (5) Salon destiné aux services des aînés

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE NASSOGNE

Titre Ier – Dénomination – Objet – Siège – Durée

Art.1 Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil Communal de la commune de Nassogne en date du 27/04/2019.

Art.2 Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.

- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),
 - De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.

- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3 Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Nassogne.

Art.4 La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II – Des membres

Art.5 Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6 Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre.

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7 La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président.
 Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.

- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur

intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;

- Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
- Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8 Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Nassogne sera assuré par l'organisme accompagnateur, la Fondation Rurale de Wallonie, rue des Tilleuls 1E, 6900 Marloie (famenne@frw.be), ou par l'agent relais local.

Art 9 L'animation de la Commission locale de développement rural de Nassogne sera assurée par l'organisme accompagnateur, la Fondation Rurale de Wallonie, rue des Tilleuls 1E, 6900 Marloie (famenne@frw.be), ou par l'agent relais local.

Art.10 Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11 La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12 Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13 La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.
Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.
Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14 Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15 Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal, en l'absence d'organisme d'accompagnement.

Art.16 Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.
Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.
Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17 A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19 Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20 Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21 Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22 Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces … découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit

d’accès, de rectification ou d’effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23 Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l’agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24 Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25 En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l’instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Ainsi arrêté en réunion de la Commission locale de développement rural de la commune de Nassogne en date du

Le/La Secrétaire Le/La Président(e)

Ainsi approuvé par le Conseil Communal en date du XX/XX/20XX

Annexe : composition de la CLDR

Marloie, le 2 juillet 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°10
Nassogne, le 1er juillet 2021.

Présents :
- José Dock, Marc Quirynen, Léon Georges, Lynda Protin, Manuella Batter, Jean-François Culot, Philippe Lefèbvre, André Blaise, Vincent Peeremans, Marc Timmermans, Emilie Quirynen, Jean-Claude Grandmont, Corentin Lambert, Kevin Jeanjot, Mélody Imbach ; membres de la CLDR.
- Stéphane Mottiaux; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et; Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :
- Christine Breda, Michel Léon, Andrée Defêche, Francis Danloy, Yves Mairy
- Loreena Thetiot, Fanny Van Der Smissen

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et les remercie de leur présence. Malgré l'observation des gestes barrières, on peut se réjouir de se retrouver en présentiel après de si longs mois.

Florence précise qu'au niveau calendrier le souhait est de prioriser les projets à la rentrée de septembre afin de réaliser des fiches-projets plus ou moins détaillées selon leur planification dans le temps. En effet, conformément au décret de développement rural, les projets sont répartis en 3 lots :

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Il s'agit d'un scénario probable de la mise en œuvre du PCDR selon que les projets sont +/- urgents, pertinents et mûrs. Au fil du temps, le Collège avec avis de la CLDR pourra bien entendu les activer selon les besoins et opportunités.
Les fiches-projets du lot 1 doivent avoir des plans précis et un budget détaillé. L'auteur de PCDR doit donc connaître les projets à étudier en profondeur.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 AVRIL 2021

La réunion du 28 avril était organisée en visioconférence et consacrée à la présentation et validation de l'arbre stratégique (Axes > objectifs > projets) auquel il faut rajouter les volets « jeunesses », « cœur de village » et « mobilité douce ».

➔ Le compte-rendu est approuvé par la CLDR.

2. LE CAHIER DE PROJETS

Lors de la réunion précédente, la CLDR a validé l'**arbre stratégique présenté par le bureau Impact et en particulier la liste des projets à inscrire dans le futur programme communal de développement rural.** Stéphane et Loreena ont donc pu rédiger un cahier de projets qui a été remis par voie postale à tous les membres de la CLDR. Cet outil permet à ceux-ci de prendre connaissance plus en détails des futurs projets et d'identifier les éléments nécessaires à la rédaction des fiches-projets.
Stéphane explique brièvement la structuration du cahier de projet (répartition selon les 4 axes de développement, légendes des pictogrammes, etc…).

➔ **RÉACTIONS DE LA CLDR :**

Pour faciliter l'échange, les membres de la CLDR numérotent les pages du cahier de projets.

Questions générales :

- **Qui définit si les projets sont subsidiables en développement rural ? Quel type de projets sont repris ?** → Le décret de développement rural et son arrêté définissent le type de projets subsidiables. Le développement rural subsidie des projets matériels (infrastructures telles qu'un espace public, un bâtiment à rénover ou construire, une voie lente…) et n'intervient pas pour les projets immatériels* (des actions portées par la CLDR, des groupes citoyens, la commune telles que l'accueil des nouveaux habitants, salon des associations, conférences, etc…). Pour les projets matériels, le principe est de voir s'il n'existe pas de possibilité de financement sectoriel (ex : le CGT pour un projet touristique, Infrasport pour une aire de jeux, la DEV pour un espace vert, etc…), le développement rural intervient alors en complémentarité. Il existe des projets qui sont cofinancés.

 (*N.B. : Le décret avril 2014 ouvre la porte au financement de projets immatériels mais il n'existe pas encore d'arrêté d'application, ce n'est pas possible pour l'instant).

 La circulaire de la Ministre Tellier de 2020 a modifié le taux de financement des projets. La FRW pourra présenter celle-ci à la CLDR.
- **Si des projets ne sont pas subsidiables en développement rural, quel est l'intérêt de les inscrire dans le PCDR ?** → Le PCDR est un outil global et transversal. Avec son PCDR, la commune se donne une ligne de conduite et des objectifs à atteindre pour les 10 ans à venir. Elle y par viendra pas des projets de grandes envergures mais aussi par toutes les petites actions communales et/ou citoyennes. Par ailleurs, il existe de nombreux appels à projet (de la Région, de l'Europe, d'organismes privés (ex : Pollec, BiodiverCité, Fondation roi Baudouin) mais dont les délais sont parfois courts. Avoir des fiches-projets prêtes dans le PCDR permet de gagner du temps et est aussi un atout puisqu'elles viennent d'un outil global et réalisé avec le concours de la population.
- **Quelle sera la méthode de priorisation ?** → La FRW n'a pas arrêté la méthode de priorisation car elle attend la réaction de la CLDR sur le cahier de projets, objet de la réunion de ce soir. Ce qui est sûr c'est qu'il faudra tenir compte de différents critères : urgence, impacts pour la population, faisabilité (un lieu est-il identifié ? la commune est-elle propriétaire ? y a-t-il un porteur de projet ? etc…), le coût, la transversalité et les liens avec la stratégie…

Volet 1 : Économie

Pages 5 et 6 : Il serait intéressant de grouper les projets « Aménager espace/bureaux partagés et connectés » et « Création d'un atelier rural » dans un même lieu. → C'est une possibilité. Ce qui est sûr c'est que c'est deux projets doivent être dans un cœur de village et à proximité d'autres

activités/services comme dans les villages de Nassogne ou Forrières. D'une manière générale, il sera utile de reprendre les différents projets matériels du PCDR et de voir leur localisation idéale ainsi que les possibilités de regroupement.

Page 7 : Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités.

Des précisions sont demandées par rapport à ce qui est sous-entendu par espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités. Ces espaces doivent rester intégrés au caractère rural de la commune de Nassogne et ne pas vouloir développer de grands parcs d'activités économiques à l'instar de Marche-en-Famenne. Il est précisé qu'il s'agit d'opérations qui peuvent être d'ampleur plus limitées mais qui permettraient de libérer quelques terrains bien localisées à destinations des entreprises locales.

Page 9 et page 17 : Remettre le projet « Réunions d'informations, soirées/conférences, séances de vulgarisation par la Commission Agricole » dans la fiche plus globale de « Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs) »

Il serait également intéressant d'y inclure des « articles de fond ».

Page 10 : Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux
L'incitation auprès des associations locales à proposer des repas « de terroir » avec des produits de la commune doit commencer par une exemplarité de la commune (cantine scolaire, CPAS…)

Page 11 : Aide à la vente de produits locaux

- Cette fiche est à revoir car les deux propositions sont contradictoires, à savoir créer un lieu couvert pour les marchés de terroir à Forrières et organiser une tournante dans les différents villages de la commune. Sauf s'il s'agit des marchés festifs d'été.
- A noter que les marchés d'été sont plus un projet de convivialité pour les visiteurs qui passent un moment agréable autour d'un verre mais pour certains producteurs, ce n'est pas très rentable si ce n'est le côté « vitrine », visibilité.
- A noter que la Halle, étant un projet matériel, doit être repris dans une fiche-projet à part entière (et pas dans cette fiche globale). A voir cependant où en sera le projet déjà initié par la commune (lot 0 ?)
- Pourquoi persister à faire un marché fermier à Forrières puisque cela fait 2 ans que cela ne marche pas. → Dès qu'il fait beau cela fonctionne, la halle permettra de contrecarrer le mauvais temps. De plus, il faut du temps pour qu'un marché prenne.
- Il faut peut-être revoir le concept de marché fermier et élargir à d'autres prestataires.

➔ La FRW peut faire un tour des projets de halles qui auraient été réalisés sur d'autres communes pour voir ce qui fonctionne ou non.

Page 14 Mise à disposition de terrains pour les écoles (potager partagé)
Ce projet est-il pertinent puisque les enfants ont rarement la possibilité de récolter le fruit de leur travail, la récolte se faisant principalement juillet/aout ? Les enseignants sont-ils demandeurs ?

- Cela dépend car avec une bonne planification des plantations et en s'ouvrant à un autre mode de jardinage (ex : permaculture), il est possible de planter pour une récolte en juin et septembre et même sans prévoir trop de travail en juillet/août.
- Le directeur de l'école de Chavane vient de présenter une nouvelle pédagogie active pour l'école et qui prévoit, entre autres, la réalisation d'un potager. C'est donc dans l'air du temps
- Une consultation des autres écoles est à prévoir.

Page 15 Mise en place d'une cuisine « AFSCA » partagée/atelier de transformation partagé (échelle du GAL RoMaNa?)

- Pourquoi ne pas envisager cela à l'échelle communale, il y a beaucoup de producteurs demandeurs ?

➔ Ce projet est lourd pour une petite commune. Il y a non-seulement l'infrastructure mais surtout la gestion de cet espace (norme de nettoyage, traçabilité, etc…).

Page 16 : Entretien des voiries agricoles

Ce projet relève des tâches habituelles du services travaux. Il est à mettre en lot 0

De la pages 19 à 23 : toutes les fiches-projets en lien avec le tourisme seront élaborées avec le concours de l'OCT. Une nouvelle dynamique est en place actuellement.

Page 20 : Aménagement du site de l'étang à Nassogne

Ce projet est à discuter avec les différents usagers. Florence précise les premières idées des habitants pour ce projet :

- Eviter le stationnement sauvage des voitures rue des Mésanges : placer des plots par exemple
- Entretenir le parc, y installer un terrain de pétanque pour accentuer la convivialité de l'espace et sa fréquentation
- Sécuriser le carrefour à l'aide d'un îlot directionnel
- Installer un parking pour vélos du même type que celui du hall omnisport
- Réhabiliter le sentier autour de l'étang
- Stabiliser les berges de l'étang
- Aménager une piste cyclable dans la rue du Thiers des Gattes

A noter que le PCDN est également partenaires pour le volet nature/biodiversité.

Page 23 : Valorisation touristique du massif forestier

Comment se fait-il que des chemins en forêt ne sont pas accessible à tous ?

→La loi prévoit que les chemins publics sont ouverts à tous mais les chemins privés restent privés. Cela dit, une convention entre les propriétaires privés et la commune a été passée pour l'accessibilité de chemins privés qui font partie des promenades balisées de l'OCT.

Il arrive que des privés s'approprient des chemins publics (surtout en période de chasse), ce qui est interdit. Une vigilance doit donc être permanente sur cette problématique.

Volet n° 2 : Environnement et énergie

Page 21 : Développement de l'énergie éolienne

Il serait plus exact de reprendre l'intitulé « Installation d'éoliennes citoyennes » que ce soit une éolienne citoyenne menée par la commune et les habitants (ex : Houyet) ou l'opportunité pour la commune d'en négocier une dans un projet privé.

A noter que la mention du projet d'implantation de 14 éoliennes à Grune et Bande en en cours de réflexion n'est qu'un élément de contextualisation repris par l'auteur. Il ne s'agit pas d'un projet inscrit dans le PCDR. Le bureau d'études reformulera.

Page 28 : Installation de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)

N'avions-nous pas aussi envisagé le solaire thermique. → Florence (en congé de maternité pendant le GT Energie) fera des recherches dans les comptes-rendu.

Une réunion dans le cadre du PAEDC va prochainement avoir lieu. Elle permettra sans aucun doute d'alimenter la fiche avec des premières orientations.
Page 30 : Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition du transport routier, de nouvelles sources d'énergie le long de la N4.
Ce projet n'est pas très clair. Stéphane se souvient qu'il a été formulé lors de la réunion consacrée à « Smartcity ». A préciser.

Page 36 : Création d'un réseau de mares sur l'ensemble du territoire
Ce projet est déjà en route, pourquoi ne pas le mettre en lot 0 ? Parce que c'est un projet de très grande envergure et qu'il est intéressant de l'inscrire dans le PCDR pour une éventuelle demande de subsides.

Page 38 : Création d'une réserve naturelle > Aménagement de sites d'intérêt écologique
Didier Fortemaison (PCDN-FRW) et Laura Bertrand ont repris l'étude du réseau écologique menée dans le cadre du PCDN afin de voir si des sites pourraient être aménagés/restauré dans le cadre du PCDR. L'idée d'une réserve naturelle est abandonnée mais 5 sites ont été repérés. A noter que certains d'entre eux seront peut-être aménagés via le nouvel appel à projet « BiodiverCité » et seront alors placé en lot 0 :

1. Le Sausset à Bande,
2. Arboretum à Forrières,
3. Au Laveû à Grune,
4. Les Marcottes à Grune,
5. L'étang de Nassogne.

Volet n° 3 : Qualité de vie

Page 53 : Création d'une maison d'accueil communautaire
Maintenant que les consignes « Covid » s'assouplissent la commune souhaite aller visiter le projet de Vaux-sur-Sûre avec une délégation du CCCA.

En ce qui concerne la jeunesse, une enquête avait été réalisée par la FRW. En complément, Abdul Biyik est allé à la rencontre des jeunes dans chaque village mais a été interrompu à cause des normes sanitaires de la crise « Covid ».

Volet n° 4 : Communication

Pour rappel, une enquête sur les outils de communication a été menée en CLDR puis ouverte à l'ensemble de la population. Ce volet sera donc développé avec des projets plus concrets en fonction des résultats de l'enquête.

3. LES PROJETS CŒURS DE VILLAGE ET MOBILITÉ DOUCE

3.1. Cœurs de village

Pour mémo, lors du GT « cœur de village » organisé en septembre 2019, les participants ont mené une étude des besoins par village en analysant les cartes, les projets du PICM et les souhaits des habitants exprimés en consultation. L'ensemble des idées ont été passées en revue par le bureau Impact, des représentants du collège et la CATU selon les critères suivants :

1. A étudier dans le cadre du PCDR
2. Points sécurité routière à transmettre à la CCATM
3. Enjeux pour le PCDN

4. Petits travaux communaux à transmettre au service travaux
5. Déjà réalisé
6. Inopportun/irréaliste

Le tableau est disponible sur demande.

La FRW propose donc à la CLDR de passer en revue **les projets repris dans le point 1 «** A étudier dans le cadre du PCDR » pour voir ce qui semble pertinent ou non.
Suite aux différents échanges, voici les projets repris par la CLDR.

Nassogne :

- Place de l'étang à Nassogne : fiche-projet « aménagement global de la zone ».
- Hall sportif

+ Etudier les zones de développement potentiel :

- La cour arrière de l'Administration communale à Nassogne : possibilité d'extension de bâtiments pour y placer un projet DR (atelier rural ? bureau partagé…) et aménagement d'espace public
- Acquisition de l'ancienne « Scierie » : gros potentiel de développement d'habitat et de fonctions mixtes (plateforme PBE, logements, autres?)

Forrières :
Au vu du nombre d'enjeux et de possibilités de projets sur ce village, la FRW a sollicité l'équipe ATEPA de la FRW (spécialisée dans l'aménagement du territoire et le patrimoine) pour mener une analyse sur terrain du cœur de Forrières avec la CLDR. Cet échange devrait permettre à la CLDR d'avoir une vision d'ensemble et d'envisager les différents projets de manière cohérente.
(ex : halle des marchés fermiers, espace partagé et connecté, réseau de chaleur, zones vertes et potager collectif du PCDN, connexions douces entre les quartiers, traversée de Forrières, aménagement et accessibilité autour du CPAS, école et maison de village, acquisition de terrain, etc…)

Mormont
Depuis la simple demande des habitants de préserver la chapelle et d'aménager ses abords, entre autres en plaçant un banc, un groupe de citoyens très motivés s'est mobilisé pour faire vivre la « place » (près de la chapelle). Ils y ont déjà installé un potager collectif et souhaitent transformer l'ancienne cabine électrique en four à pain. Ils ont d'ailleurs introduit une demande de subsides à la Fondation roi Baudouin. Ils souhaiteraient idéalement limiter la circulation autour de cette zone.

- ➔ Il serait intéressant de les rencontrer pour réaliser avec eux une fiche d'aménagement globale pour cet espace.

Florence relaie également la demande de créer une maison de village à Mormont. La CLDR n'y est pas favorable. Vu le nombre d'habitants sur Mormont, vu la proximité de la maison de village de Masbourg et vu le souhait de la Ministre de rationaliser ce type d'infrastructure au sein des communes, ce projet n'a aucune chance de passer. Mieux vaut concentrer les efforts sur l'espace public et chercher une alternative pour des manifestations en lieu couvert (car port, aménager la chapelle ?).

Masbourg
Depuis les réunions de consultation des aménagements des abords de la salle de village et de la crèche ont été réalisés. Il faudrait donc voir avec le comité et les riverains ce qui reste d'actualité dans la demande initiale :

- abri permanent accolé à la salle de village, entre la fenêtre et la porte d'entrée (ex : car port, préau).
- rachat du verger

- aménagement de l'aire de jeux (terrain fort pentu, à faire dans les abords de la MV)
- ajouter des bancs
- parkings

Pour ce qui est de créer des fenêtres dans la salle, ce n'est pas réalisable et le remplacement du chauffage est trop couteux.

Ambly

Création d'une aire de détente n'a pas de sens puisqu'il y en a une en plein cœur du village et qui fonctionne bien. A voir si l'ajout d'un barbecue est opportun mais cela ne nécessiterait pas un une fiche PCDR. La chapelle des champs pourrait également être un lieu d'accueil pour un barbecue.

Harsin

La demande d'aménager un espace public pour le Quartier de la rue Saint-Donat n'est pas reprise car il n'y a pas d'espace ad hoc et peu de riverains concernés.

Lesterny

Aménagement de la place de la Sesette (un lieu de convivial au cœur du village pain avec aire de jeux, halle couverte, four à pain. → Un comité de village a démarré le projet autour du four à pain. Ils ont obtenu des subsides de la Fondation roi Baudouin. Une fiche-projet globale sera étayée avec eux pour voir ce qu'il reste à faire en complément.

Grune

1) Le parking de l'église est mal délimité par rapport à la cour des maisons voisines. Il faudrait l'aménager en bonne entente avec les riverains car il est utile aux promeneurs. Cet aménagement léger peut se faire sur fond propre. Par contre, une fiche–action globale pour tous les villages est à mettre dans le PCDR avec comme projet de signaler les possibilités de parking sur les panneaux de promenades

2) Création d'un espace « place de village » pour favoriser les rencontres et l'intergénérationnel (un four à pain?) → Les abords de la petite maison de village pourraient convenir.

Chavanne

Améliorer l'espace autour de la salle (à côté de l'église) et améliorer l'aspect de la salle.
Il s'agit d'une propriété privée, gérée par une asbl. dont les statuts ne sont plus à jour et dont les responsables actuels sont introuvables. On garde néanmoins une fiche en lot 3 au cas où la commune a pu solutionner la question de la propriété et qu'un espace public peut y prendre place.

Bande :

Quatre lieux ont été demandés.

<u>1) Aménager l'espace public près de l'église.</u>

Ce projet existait dans l'ancien PCDR mais est à actualiser suite à la création de la maison de village et à de nouvelles dynamiques en place (boîte à livres, grainothèque, etc…). Les idées émises par le GT cœur de village sont

- Déplacer les bulles (verres-vêtements) près de l'école vers l'arrêt de bus.
- Carrefour de 4 rues avec superficie suffisante pour accueillir une table de pic-nic, un banc et une poubelle.
- Valoriser la vue sur la vallée
- Prolonger l'ambiance « verdure » jusqu'au monument 14-18, et utiliser les bacs à fleurs mobiles (en harmonie avec les bacs de « La petite Europe) pour amener une cohérence entre le lieu public et le monument et des réverbères.
- Modifier le revêtement actuel (gravier).
- Balustrade pour sécuriser le site (« pas jaune s'il vous plait ! ») + murets à sécuriser.

2) Aménager l'espace vert rue de la Tahée en un espace convivial (Table/banc, bacs à fleurs, poubelle, panneau de promenades … forte demande + départ de promenades)
→ Ce projet peut se faire par les ouvriers et sur fonds propres

3) Triangle de verdure à aménager au bas de la Grand'rue (Espace boisé, anciennes croix… Installer bancs, bacs à fleurs, pour que les habitants du bas du village puissent s'y retrouver régulièrement).
→ Vérifier la demande. Ce projet peut se faire par les ouvriers et sur fonds propres
4) Aménager la pelouse en haut du village. (Beaucoup de voitures s'y garent). → A priori ce projet a été réalisé par le PCDN (à vérifier).

3.2. Mobilité douce

Pour ce qui est des projets « mobilité douce », l'espoir est toujours de pouvoir réunir la CLDR et la CCATM autour de cartes (ce qui n'est toujours pas possible actuellement) pour valider et prioriser les tronçons repérés par les GT mobilité. En attendant, l'auteur de PCDR peut faire une fiche-projet globale.

4. LES PROJETS DE L'ANCIEN PCDR

La CLDR avait émis le souhait d'avoir un retour sur les projets de l'ancien PCDR qui n'ont pas pu être menés pour voir si certains sont toujours d'actualité.
Marc Quirynen fait le tour en séance. Voir document annexe 1.

En synthèse, voici les projets qui sont poursuivis dans le cadre du nouveau PCDR (à noter que la plus part étaient déjà repris dans le cahier de projets) :

- Installation de capteurs solaires sur les bâtiments communaux
- Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté : réseau de chaleur de Forrières
- Installation d'éoliennes citoyennes
- Aménagement de liaisons intervillages pour usagers non motorisés
- Formation de guides touristiques locaux : Greeters et guides de terroir en partenariat avec la Grande forêt de Saint-Hubert et l'OCT
- Aménagement de la placette de Lesterny : en lien avec le projet citoyen de four à pain
- Etude et mise en œuvre de projets de valorisation notamment énergétique et industrielle des sous-produits forestiers : plateforme PBE
- Aménagement du cœur de village de Bande (mais à actualiser selon l'évolution du village : dynamique M. Hiboux, grain thèque, maison de village, etc…)
- Aménagement d'une liaison cyclable entre Harsin et Charneux et liaison vers l'école de Chavanne. Mais il faudra trouver des cheminements alternatifs car précédemment, le SPW n'était pas favorable à une piste cyclable sur la route régionale. Une étude avait par ailleurs été réalisée pour l'axe Nassogne-Harsin et le coût était très élevé en site propre.
- Aménagement de la traversée de Forrières : à reprendre dans le cadre du projet d'étude globale tout en sachant que la situation bloquée car les égouts doivent être refaits mais on ne sait pas quand.
- Placement de panneaux d'affichage permanents au cœur des différents villages de la commune : à moderniser via des panneaux numériques selon la réponse des habitants au questionnaire communication.

5. DIVERS

La commune était locataire de locaux appartenant à l'organisation « SOS village d'enfants » à Bande pour une crèche. Elle a dû inopinément quitter les locaux et improviser une crèche dans la maison de village « la petite Europe ». La commune va dans un premier temps installer des containers mais devra trouver une solution pérenne à long terme. Plusieurs pistes se dégagent :

- Construire un nouveau bâtiment aux abords de l'école de Chavanne : la commune est propriétaire du terrain, cela aurait pour avantage de donner le réflexe aux parents de déposer les enfants à la crèche et par la suite à l'école. Ce serait une plus-value pour l'école. Par contre, il n'y aurait pas la place pour y coupler une autre fonction (ex : maison des aînés…)
- Occuper l'ancien presbytère de Bande, dont la commune est propriétaire, et reloger le curé ailleurs. Celui-ci n'est pas contraire mais il faut l'aval de l'évêché qui a toujours refusé lors de demandes précédentes.
- On pourrait aussi étudier l'idée d'un partenariat public/privé avec des locaux en gestion communale et des logements en gestion privée.

La commune souhaiterait avoir l'avis et/ou d'autres idées de la CLDR quant à la relocalisation de cette crèche.

- Combien y at-il d'enfants actuellement et d'où viennent-ils principalement ? Il y a 21 enfants qui proviennent de Grune, Bande, Harsin, Ambly et plus 1/3 des communes avoisinantes.
- Les membres de la CLDR s'accordent pour dire que la crèche doit être située de manière complémentaire à celle de Masbourg (Nassogne-village n'est pas adéquat car les gens peuvent se tourner vers Masbourg). Il faut rester sur l'axe N4 (Bande, Forrières, Grune…). Mais il faut en même temps que la crèche soit intégrer dans un village (et non un lieu de passage pour éviter le phénomène village-dortoir).
- Est-ce que la Fondation roi Baudoin qui possède un bâtiment et terrains dans le village de Grune ne pourrait être sollicitée (ex : bail emphytéotique) ?

Florence précise qu'une crèche peut prendre place dans le cadre d'un projet de « maison multi-services » subsidiable en développement rural. Il s'agit d'un espace qui regroupe un ensemble de services à la population. Cette possibilité de regrouper plusieurs projets du PCDR dans un même lieu est également à creuser.

Merci pour votre participation !

➔ **Le prochain rendez-vous de la CLDR sera certainement la visite de terrain à Forrières à la rentrée de septembre. Nous vous informons de la date dès que possible.**

Florence Lesuisse,
Agents de développement

Symbologie du cahier de projets : Explications

Projets en lot 0 :
Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural (dont la légende ci-après ne s'applique pas).

Budget estimé :

- Sans budget 
- Petit (< 10.000 €) 
- Moyen (10.000 – 100.000 €) 
- Elevé (100.000 – 500.000 €) 
- Très élevé (> 500.000 €) 

Lien avec la stratégie :
On note ici l'axe et l'objectif stratégiques auxquels le projet fait référence.

Faisabilité (procédures, maîtrise, acteurs/lieux identifiés):
+ : Faible
++ : Moyenne
+++ : Forte

Subsides du Développement Rural (DR) :

- Oui/Non
- ?
- Autres

Vote de la CLDR :
A venir ultérieurement.

Mise en place de capsules vidéos (lot 0)

Actions ou projets en lien :

- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants.
- Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne, GAL RoMaNa.

Description du projet :

Le projet envisage la mise en place de capsules vidéos afin d'apporter une aide à la promotion et à la visibilité des indépendants de la commune de Nassogne. Réalisées gratuitement par la commune, elles apparaissent comme un véritable outil de promotion, mis à disposition des indépendants. Ces derniers pourront les diffuser sur leur site internet et réseaux sociaux. Pour accroître leur visibilité, les capsules seront également hébergées sur le site communal et diffusées sur les réseaux sociaux de la commune (Page Facebook, etc.). Elles seront associées à un QR code et accompagnées d'affiche de promotion de la capsule.

Plusieurs capsules ont déjà été réalisées sur le lavoir « Les Lavandières », la bibliothèque communale, l'atelier de couture « Les p'tites créas d'Angel » à Bande, l'épicerie « L'Épi For », la fromagerie d'Ambly, la brasserie artisanale Saint-Monon, le centre de beauté et de bien-être « Ren'Naissance de Soi » à Nassogne, l'école de danse « Yakaa Dance » à Masbourg ou la réflexologue à Forrières.

Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques (lot 0)

Actions ou projets en lien :

- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants.
- Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne.

Description du projet :

Le site communal héberge un annuaire recensant les différents indépendants et acteurs économiques présents sur la commune de Nassogne. Celui-ci n'est pas complet et les informations ne sont pas toujours à jour. L'objectif de ce projet est de réactualiser cet outil existant, en envoyant un courrier aux personnes déjà inscrites (entreprise toujours en activité ? Numéro de TVA ? Etc.) Il faut également inciter les entreprises inscrites à se manifester, en cas de corrections à apporter (catégorie d'activité professionnelle, changement de coordonnées, etc.).

L'annuaire communal des acteurs économiques sera également distribué en « format papier » afin de toucher les publics, l'ensemble de la population n'étant pas familière aux nouvelles technologies de l'information et de communication.

Cahier de projets

<u>Volet n° 1 : Économie</u>

<u>Axe stratégique :</u> Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire

Aménager espace/bureaux partagés et connectés

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : ++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants.
- Création d'un atelier rural.
- Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités.

Localisation :
A définir (Forrières?).

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Le projet consiste à aménager des espaces, des bureaux partagés et connectés pour les acteurs économiques locaux. De plus en plus utilisés par les entreprises, les bureaux partagés sont des espaces qui stimulent la créativité et l'innovation, avec la présence de plusieurs entreprises de différents types d'activité et diverses natures. C'est également l'occasion pour elles de partager des points de vue ou d'obtenir des retours d'expérience. Le partage de bureaux a également un intérêt économique pour les entreprises avec la mutualisation des moyens et des ressources.

L'objectif est de permettre aussi aux jeunes et indépendants au début de leur activité de se retrouver dans un lieu équipé et de faciliter leur lancement. Ces espaces pourront aussi être utilisés dans le cadre du télétravail, qui sera sans doute renforcé pour les travailleurs après la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Création d'un atelier rural

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +/++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménager espace/bureaux partagés et connectés.
- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants.
- Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
L'atelier rural consiste à fixer et développer des activités économiques, à soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois. Loué aux petites et moyennes entreprises, il permet aux entreprises en phase de lancement d'éviter des investissements lourds comme l'achat d'un bâtiment. Pour les entreprises en voie d'expansion ou de diversification, l'atelier rural apparaît comme un réel « coup de pouce » pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants.
- Aménager espace/bureaux partagés et connectés.
- Création d'un atelier rural.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
La commune de Nassogne ne dispose pas de parc d'activités économiques. Les zones d'activité économique inscrites au plan de secteur (21 hectares) sont aujourd'hui mal placées. Afin de soutenir l'économie locale, l'origine du projet consiste à développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités en trouvant de nouveaux terrains dédiés à l'activité économique, passant par l'achat de nouveaux terrains ou la révision du plan de secteur.

Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Mise en place de capsules vidéos.
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Créa Job, Job'In, UCM, UWE.

Description du projet :

La commune de Nassogne compte de nombreux indépendants, dans de nombreux domaines (professions libérales, industrie, agriculture, commerce, etc.). En vue de les soutenir dans leur activité et de favoriser leur mise en réseau, trois actions seront mises en place :

- **Support à l'organisation de conférences et de formations :** La visibilité des indépendants est primordiale mais leurs besoins résident également dans les aides administratives, de comptabilité, de communication ou dans la recherche de financement (crowdfunding, etc.). Afin de faciliter leur quotidien, la commune pourra apporter un soutien à l'organisation de conférences et formations sur ces différents sujets.
- **Centraliser les informations sur les aides et structures existantes :** Il existe beaucoup d'aides et structures à destination des indépendants telles que CréaJob ou Job'In. Ce sont de réels tremplins, apportant une aide aux nouveaux entrepreneurs (aides au démarrage, plan financier, etc.) La centralisation de l'ensemble de ces informations pourra se faire via un employé communal, soit via la réactualisation de l'annuaire des acteurs économiques sur le site communal et en version papier.
- **Organisation d'un salon des indépendants à l'échelle locale** : Un salon à l'échelle locale permettra aux indépendants de la commune de Nassogne (déjà installés et ceux souhaitant se lancer) de se rencontrer et d'instaurer un cadre de dialogues, d'échanges et de partage d'expériences : une nouvelle manière de promouvoir l'entrepreneuriat local.

Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Mise en place de capsules vidéos = *quid des agriculteurs ?*
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques = *quid des agriculteurs ?*
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne, Commission Agricole, Centre culturel, GAL RoMaNa, fermes locales.

Description du projet :

En vue de promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, le projet consiste à valoriser le métier d'agriculteur afin de favoriser le dialogue entre les producteurs et consommateurs. Pour cela, plusieurs actions vont être mises en place :

- Sensibilisation et éducation dans les écoles via des animations, des ateliers et visites à la ferme,
- Rédaction d'une rubrique régulière dans le Flash Info (Travaux agricoles et productions au fil des saisons),
- Informations auprès des habitants sur les enjeux du maintien de la vie agricole dans les villages et sur le métier d'agriculteur.

La population sera ainsi sensibilisée aux enjeux de l'agriculture locale. De telles actions de valorisation contribuent au soutien de la filière agricole de Nassogne, jouant un rôle majeur dans l'économie locale.

Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Mise en place de capsules vidéos = *quid des agriculteurs ?*
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques = *quid des agriculteurs ?*
- Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs).
- Marchés de terroir organisés sur la commune.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
Le territoire de Nassogne connaît plusieurs cas de reconversion réussie favorisant les circuits courts, les produits locaux et une agriculture biologique et/ou raisonnée. La promotion des pratiques respectueuses de l'environnement des, du tissu agricole et des produits issus du territoire de Nassogne s'inscrit pleinement dans cette nouvelle opération de développement rural. Dans ce cadre, plusieurs actions seront mises en place :

- Développement du répertoire communal sur les producteurs locaux (site internet) et publication d'une brochure en format papier,
- Aide à la création de visuels et d'éléments de promotion/communication pour les producteurs,
- Rédaction d'une rubrique régulière dans le Flash Info (Travaux agricoles et productions au fil des saisons),
- Incitation auprès des associations locales à proposer des repas « de terroir » avec des produits de la commune.

Sensibilisation des consommateurs des circuits courts

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Mise en place de capsules vidéos = *quid des agriculteurs ?*
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques = *quid des agriculteurs ?*
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux.
- Aide à la vente de produits locaux.
- Marchés de terroir organisés sur la commune.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
Les circuits courts représentent de réels enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) pour les territoires. Pour de plus en plus de producteurs, ils apparaissent comme une réelle opportunité : ils permettent de mieux maîtriser la commercialisation de leurs produits et d'en conserver la valeur ajoutée, tout en retrouvant une relation directe avec les consommateurs. Les circuits courts alimentaires répondent également aux attentes grandissantes des consommateurs, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité avec les producteurs. Ainsi, d'une manière générale, il s'agira pour la commune de Nassogne de communiquer sur les enjeux des circuits courts alimentaires et d'en faire la promotion.

Aide à la vente de produits locaux

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Mise en place de capsules vidéos = *quid des agriculteurs ?*
- Mise à jour de l'annuaire communal des acteurs économiques = *quid des agriculteurs ?*
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts.
- Marchés de terroir organisés sur la commune.
- Take-away de produits locaux.

Localisation :
Place communal de Forrières.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
Les attentes de la société tendent aujourd'hui à devenir plus respectueuses de l'environnement. En réponse aux demandes sociales, à la recherche de proximité et de transparence, le développement des circuits courts alimentaires apparaît comme un enjeu prégnant. Consommer local est une volonté générale sur le territoire de Nassogne. La commercialisation de produits locaux sur la commune doit être favorisée. Pour renforcer et faciliter le développement des circuits courts, plusieurs actions seront mises en place :

- Création d'un lieu couvert pour les marchés de terroir : Un marché public a été lancé en vue de créer une halle sur la place communale de Forrières.
- Renforcer le marché fermier de Forrières en organisant une tournante dans les différents villages de la commune.

Impulsion à la création de nouveaux Groupes d'Achats Communs (GAC)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aide à la vente de produits locaux.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
Le GAC Capucine est situé à Ambly et rassemble de nombreuses familles faisant des commandes groupées des produits de saison aux producteurs locaux. Celui-ci apparaît insuffisant pour satisfaire les besoins de tous les habitants de la commune. Pour favoriser et soutenir les « petits producteurs » locaux, le projet consiste à impulser la création de nouveaux GAC sur le territoire.

Le GAC Capucine est volontaire pour appuyer la mise en place de nouveaux groupements (mise en réseau, etc.)

Mise à disposition de terrains pour les écoles (potager partagé)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAL RoMaNa.

Description du projet :
La commune de Nassogne mettra à disposition des terrains pour les écoles en vue de mettre en place des potagers partagés. Cette initiative permettra aux enfants d'être sensibilisés à l'environnement, à la biodiversité et à l'agriculture locale.

Mise en place d'une cuisine « AFSCA » partagée/atelier de transformation partagé (échelle du GAL RoMaNa?)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : ++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aide à la vente de produits locaux.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAL RoMaNa.

Description du projet :
En vue d'instaurer les produits locaux dans les collectivités, le projet consiste à mettre en place des outils partagés, à savoir une cuisine équipée « AFSCA » ou un atelier de transformation. Cependant, l'échelle communale apparaît trop restreinte au vu du nombre de producteurs présents actuellement. L'échelle du GAL RoMaNa pourrait être envisagée pour ce projet.

Entretien des voiries agricoles

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aide à la vente de produits locaux.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
A travers ce projet, la commune de Nassogne entretiendra les routes de campagne et abords, en veillant à l'accessibilité des parcelles par le matériel agricole actuel.

Réunions d'informations, soirées/conférences, séances de vulgarisation par la Commission Agricole

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Valorisation du métier d'agriculteur (dialogue producteurs et consommateurs).
- Mise en place d'actions de promotion des producteurs et consommateurs.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, GAC Capucine, GAL RoMaNa.

Description du projet :
Le projet consiste à organiser des réunions d'informations, des soirées et conférences, et des séances de vulgarisation à destination de la population sur l'agriculture (Activités agricoles et actions en faveur de l'environnement, enjeux des circuits courts, etc.). Ces réunions d'échange seront organisées par la Commission Agricole.

Valorisation des démarches existantes et soutien aux nouvelles initiatives en matière d'éco-consommation et d'économie solidaire (formations-animations, espaces/outils partagés, récup' et zéro déchet)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.
- Semaine de l'arbre.
- Incroyables comestibles.
- Potagers collectifs et verger communal.
- Familles Zéro Déchet.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Centre culturel.

Description du projet :

Les modes de consommation évoluent et se tournent aujourd'hui vers des solutions plus durables, locales et solidaires. Une volonté générale est de favoriser les initiatives en matière d'éco-consommation et d'économie solidaire, de partage des biens et des savoirs. La commune de Nassogne est déjà bien engagée dans la dynamique, à travers l'organisation de l'action « Famille Zéro Déchet », l'existence du projet citoyen « Nassogne en transition », le festival « Terre Nourricière », les primes communales octroyées pour l'utilisation de couches lavables, les formations de jardinage et ateliers/animations organisées dans le cadre du Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN). La commune dispose d'un potager collectif à Ambly, d'un verger communal à Forrières et de plusieurs potagers des Incroyables Comestibles (Ambly, Bande, Forrières, Nassogne). La monnaie citoyenne, le Voltî, circule également sur la commune, en soutien à l'économie locale.

L'objectif de ce projet est de valoriser les démarches existantes et d'apporter un soutien aux nouvelles initiatives émergentes sur le territoire. Une première étape sera la mise en place d'un salon des initiatives existantes permettant d'une part, de faire se rencontrer les différents acteurs et de créer des ponts et d'autre part, de faire connaître leurs actions au grand public et d'essaimer.

De nombreux projets ont été proposés par la population et par la rencontre « économie solidaire », démontrant l'intérêt général pour la thématique, à savoir : (liste non-exhaustive)

- Mise en place d'une bourse aux plantes et aux graines (grainothèques) ;
- Mise à disposition de fours à pain, boîtes à livres et Repair Café ;
- Chantier collectif de plantations, mutualisation des outils et machines ;
- Mise en place d'un rayon consacré à la dynamique de transition et à l'économie solidaire à la bibliothèque ;
- Communication et systématisation du covoiturage ;
- Diffusion du film « Aujourd'hui » créé à Rochefort, mettant en avant des initiatives locale ;
- Création d'une Maison citoyenne où accueillir des initiatives (Repair Café, échanges, ateliers, etc.)

Accompagnement des hébergements touristiques (reconnaissance des hébergements et mise en réseau des acteurs)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Office de tourisme, Maison du tourisme Famenne-Ardenne, Geopark Famenne-Ardenne, Grande Forêt de Saint-Hubert.

Description du projet :
La commune de Nassogne a pour projet de réaliser un inventaire et de répertorier les hébergements touristiques non reconnus sur le territoire. Cet inventaire aura pour but d'inciter les propriétaires à déclarer leur hébergement. La commune souhaite les accompagner par une assistance auprès des propriétaires (craintes vis-à-vis des démarches administratives). L'Office du Tourisme ne peut faire la promotion des hébergements non déclarés. Il y a ici d'autant plus d'intérêt à inciter à la reconnaissance, à faire la promotion des hébergements existants, à faciliter la mise en réseau et les partenariats entre les acteurs.

Aménagement du site de l'étang à Nassogne

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Rue du Thier des Gattes, au sud-est du village de Nassogne.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Situé au sud-est du village de Nassogne, l'étang est une propriété communale. Identifié comme un site d'intérêt écologique, le projet a pour objectif de revaloriser le site de l'étang en aménageant les berges et le parc qui l'entoure.

Revalorisation du site du Château du Bois

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Budget : 

Faisabilité : +

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Forêt de Nassogne.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Dans une optique touristique, le projet consiste en revaloriser le site du Château du Bois, situé en plein cœur de la forêt de Nassogne. Des contraintes de mise en œuvre sont néanmoins constatées, vu sa position au sein d'une zone Natura 2000 et zone forestière dont il fait partie.

Amélioration de la visibilité et de la promotion touristiques (ambassadeurs du territoire, greeters, etc.)

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Afin de renforcer l'attractivité de la commune de Nassogne, le projet consiste à améliorer la visibilité et la promotion touristique du territoire. Celles-ci doivent s'envisager en collaboration avec la population. La commune est dotée d'un grand nombre de guides locaux à mettre en réseau. Le concept de greeters (ou ambassadeurs du territoire) est à développer car c'est un moyen pour valoriser les spécificités communales, en faisant rencontrer les touristes avec les locaux par des balades authentiques, originales et personnelles.

Valorisation touristique du massif forestier

Lien avec la stratégie : Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire.
Objectif stratégique visé : Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Massif forestier de Nassogne.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Grande Forêt de Saint-Hubert, , Office de tourisme, Maison du tourisme Famenne-Ardenne, Geopark Famenne-Ardenne.

Description du projet :
L'objectif de ce projet est de rendre la forêt de Nassogne attractive, en y développant les activités récréatives, tout en maintenant un tourisme diffus. En vue de valoriser le massif forestier, plusieurs actions seront mises en place :

- Développement de projets sportifs ponctuels permettant une reconnaissance nationale, voire internationale, de Nassogne et de sa forêt (trail, VTT, parcours de tir à l'arc, concours de bucheronnage, etc.).
- Création de parcours thématiques (santé, médiation, sensoriel, artistique…) et de promenades guidées (champignons, brame, petit patrimoine en forêt…).
- Placement de panneaux d'information attractifs et multilingues sur Natura 2000, la faune et la flore, etc.
- Création d'aires de bivouac sur les itinéraires balisés.
- Développement de l'offre en logements touristiques (aires de mobil homes, logements insolites).
- Amélioration du maillage entre les promenades balisées.

Cahier de projets

Volet n° 2 : Environnement et énergie

Axe stratégique : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques

Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Création d'une plateforme bois-énergie.
- Cinq chaufferies aux pellets de petits bâtiments publics.
- Réseau de chaleur aux plaquettes de bois pour Nassogne-centre.
- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.

Localisation :
Forrières.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, DNF, Commission Forêt, FRW Facilitateur Bois Énergie.

Description du projet :
La commune de Nassogne se démarque pour ses nombreux projets durables initiés depuis quelques années. Évoquons l'adhésion communale à la Convention des maires en 2016 et sa concrétisation via un Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC). Aussi, une éco-conseillère travaille quotidiennement sur le développement d'une stratégie d'amélioration de la gestion des ressources énergétiques. Des panneaux solaires ont été installés sur plusieurs bâtiments communaux. La démarche bois-énergie est entamée depuis déjà plusieurs années sur la commune de Nassogne avec l'installation de 5 chaufferies aux pellets pour les écoles d'Ambly et Bande, et les maisons de village de Bande, Forrières et Grune. Un réseau de chaleur aux plaquettes de bois est également opérationnel pour le centre de Nassogne. Dans cette dynamique, et afin de tendre vers l'autonomie énergétique, le projet consiste à créer un réseau de chaleur « bois » pour alimenter le centre de Forrières.

Création d'une plateforme bois-énergie

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Création d'un réseau de chaleur à Forrières.
- Cinq chaufferies aux pellets de petits bâtiments publics.
- Réseau de chaleur aux plaquettes de bois pour Nassogne-centre.
- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, DNF, Commission Forêt, FRW Facilitateur Bois Énergie.

Description du projet :
La commune de Nassogne est engagée dans une démarche bois-énergie depuis plusieurs années avec l'installation de 5 chaufferies aux pellets pour les écoles d'Ambly et Bande, et les maisons de village de Bande, Forrières et Grune. Un réseau de chaleur aux plaquettes de bois est aussi opérationnel pour le centre de Nassogne. De plus, un autre projet de cette opération de développement rural consiste à créer un réseau de chaleur « bois » pour alimenter le centre de Forrières. Notons que l'une des actions du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) de la commune consiste à réaliser des plantations en vue d'une production de bois-énergie et/ou de stockage de CO2 (plantations de haies vives, reboisement, création de vergers, etc.)

Afin de maîtriser son approvisionnement en bois-énergie (centraliser la production, le séchage et le stockage de plaquettes forestières), la commune de Nassogne a pour projet de créer une plateforme bois-énergie. Cette plateforme d'approvisionnement sera destinée à alimenter les chaufferies bois communales existantes ou en projet, en valorisant les ressources forestières de la commune.

Développement de l'énergie éolienne

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, FRW Facilitateur Bois Énergie.

Description du projet :
Dans le cadre du Pacte énergétique national, les communes doivent se tourner vers l'énergie renouvelable, avec pour objectif l'utilisation de 40 % d'électricité verte en 2030. Afin de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et en vue de répondre aux objectifs nationaux, le projet consiste à développer l'énergie éolienne sur le territoire communal. La commune ne dispose pas à ce jour de parc éolien.

Un projet d'implantation de 14 éoliennes à Grune et Bande est en cours de réflexion. Notons que la création d'une éolienne citoyenne a été évoquée lors des réunions de consultation de la population. Une partie de la population semble prudente vis-à-vis des impacts paysager, environnemental et humain engendrés par l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Installation de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget :  **Faisabilité :** +++

Subsides du DR : Non. **Vote de la CLDR :** à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, FRW Facilitateur Bois Énergie.

Description du projet :
Plusieurs bâtiments disposent de panneaux solaires photovoltaïques tels que la Maison rurale, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'école de Nassogne, la salle de la Petite Europe, les ateliers communaux et la salle Saint-Pierre de Grune.

Le projet consiste à mettre à profit les toitures des bâtiments communaux et les terrains en friches comme le talus de la salle de la Petite Europe à Bande pour installer des panneaux photovoltaïques, au bénéfice des citoyens.

Création d'une coopérative citoyenne et de communautés énergétiques

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.
- Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition du transport routier.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, FRW Facilitateur Bois Énergie, COCITER.

Description du projet :
La commune de Nassogne a pour projet de créer une coopérative citoyenne et de communautés énergétiques. Afin d'atteindre l'autonomie énergétique, la coopérative aura pour objectifs de réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie, de promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci, et d'inciter et accompagner les associés dans des solutions individuelles de production et de consommation durables énergétiques.

Notons que la coopérative « Gaume Énergies » a été créée afin de répondre à la mise en place des projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable auprès des acteurs de l'économie locale par l'implication citoyenne. Un exemple à suivre ?

Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition du transport routier, de nouvelles sources d'énergie le long de la N4

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.
- Création d'une coopérative citoyenne et de communautés énergétiques.
- Installation de panneaux photovoltaïques.
- Développement de l'énergie éolienne.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Dans la dynamique des « Smart cities », la commune de Nassogne a pour projet d'allier la production d'électricité verte et la mise à disposition du transport routier (de nouvelles sources d'énergie le long de la N4).

Communication sur l'énergie, adaptée selon le public visé (écoles, citoyens, agriculteurs, entreprises, etc.)

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
En lien avec son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la commune de Nassogne communiquera sur le domaine énergétique, de manière adaptée, selon le public visé (écoles, citoyens, agriculteurs, entreprises, etc.).

A titre d'exemple, la rédaction d'une rubrique « énergie » dans le bulletin communal ou l'impression de brochures peuvent être envisagées.

Mobilisation des citoyens et incitation à appliquer des comportements rationnels de l'énergie

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.
- Missions de la conseillère en énergie et environnement.
- Primes communales énergétiques.
- Fonds Énergie, Eau et Chauffage (CPAS de Nassogne).

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Guichet Énergie (Marche-en-Famenne), Famenne Énergie.

Description du projet :
En lien avec son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la commune de Nassogne développera des actions visant à mobiliser les citoyens et les citer à appliquer des comportements d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) à leur domicile.

On définit l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) comme la démarche consistant à réduire sa consommation d'énergie tout en gardant un confort équivalent. Elle est complémentaire à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, l'organisation de concours ou de « journées de l'énergie » ou la création d'un groupement d'achat pourront être réalisées.

Formations sur les économies d'énergie

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat.
- Missions de la conseillère en énergie et environnement.
- Primes communales énergétiques.
- Fonds Énergie, Eau et Chauffage (CPAS de Nassogne).

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, Guichet Énergie (Marche-en-Famenne), Famenne Énergie, EcoTeam.

Description du projet :
En lien avec son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la commune de Nassogne proposera aux citoyens des formations théoriques diverses et variées sur les économies d'énergie (isolation, étanchéité, ventilation, etc.)

Elle formera également en interne les membres du personnel (via la méthode EcoTeam) et les occupants des bâtiments communaux (crèches, écoles, maisons de village, etc.) à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE).

On définit l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) comme la démarche consistant à réduire sa consommation d'énergie tout en gardant un confort équivalent. Elle est complémentaire à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Protection et valorisation de la ressource en eau communale

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : ++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
La commune de Nassogne gère l'exploitation et la distribution de l'eau sur son territoire, avec des captages dans une majorité des villages.

Le projet consiste à protéger et valoriser la ressource en eau communale, à travers plusieurs actions :

- Création d'un nouveau château d'eau et réservoir d'eau ;
- Formations continues pour les fontainiers ;
- Mise en place de compteurs intelligents.

Un nouveau réservoir d'eau est en cours de réflexion sur le dessus de Nassogne. Le château d'eau actuel ne serait plus utilisé, ce qui permettrait une mise en valeur de l'édifice et de la place de l'étang plus conséquente.

Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
En vue de développer et préserver la biodiversité sur son territoire, la commune de Nassogne dispose d'un Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) dont le programme d'actions est riche et varié, et porte sur de nombreuses thématiques : la protection des espèces et des milieux, les jardins, les chemins, sentiers et paysages.

Le projet consiste à communiquer et à mettre en valeur l'ensemble des actions menées dans le cadre du PCDN afin d'informer la population sur les projets communaux actuels et futurs, en faveur de la nature.

Création d'un réseau de mares sur l'ensemble du territoire

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
En lien avec le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN), la commune de Nassogne a pour projet de créer un réseau de mares sur l'ensemble du territoire afin que les amphibiens puissent s'y développer. Ce réseau peut être envisagé sur des terrains communaux et sur des terrains privés. Toutes les espèces présentes sur la commune ou à proximité sont visées. Une action plus ciblée sera menée sur une espèce « en régression » et « peu exigeante » au niveau du plan d'eau, à savoir l'alyte (ou crapaud accoucheur).

L'intérêt de ce projet est d'améliorer le statut de conservation des populations de batraciens et de développer la faune et la flore des milieux aquatiques.

Un recensement des mares est actuellement en cours sur la commune de Nassogne, à la demande de la Région wallonne.

Renforcement du réseau de haies

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.
- Projet « Yes We Plant » lancé par le Gouvernement wallon.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Afin de développer la biodiversité sur le territoire, la commune de Nassogne a pour projet de renforcer son réseau de haies.

L'objectif de la commune peut s'inscrire dans le projet régional « Yes We Plant », consistant à planter 4.000 kilomètres et 1 million d'arbres en Wallonie d'ici la fin de la législature.

Création d'une réserve naturelle > Aménagement de sites d'intérêt écologique

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
La commune de Nassogne se distingue pour sa richesse naturelle : 4 sites Natura 2000, 3 réserves naturelles domaniales, 5 réserves naturelles privées non agréées et 31 sites de grand intérêt biologique.

L'objectif de ce projet est de créer une nouvelle réserve naturelle sur le territoire. Dans le cadre du Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN), 5 sites d'intérêt écologique ont été identifiés sur des parcelles communales :

- Le Sausset à Bande,
- Arboretum à Forrières,
- Au Laveû à Grune,
- Les Marcottes à Grune,
- L'étang de Nassogne.

Ces sites peuvent faire l'objet d'aménagements et d'une restauration.

Contribution à la recherche appliquée sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.
- Groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, universités.

Description du projet :
La commune de Nassogne a pour ambition de tendre vers une forêt multifonctionnelle et attractive. A travers ce nouveau projet, la commune contribuera à la recherche appliquée sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques.

Un partenariat avec les universités pourra être conclu pour une expertise sur des parcelles communales. Cela permettrait d'objectiver des décisions (conflits d'opinions entre la Commission, le DNF, Natura 2000). Les universités étant à la recherche de lieux de stage et de sujets de mémoire, la commune pourrait organiser l'accueil (logement des étudiants, etc.) et faciliter l'organisation de colloques.

Groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse

Lien avec la stratégie : Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques.
Objectif stratégique visé : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Plan Communal du Développement de la Nature.
- Contribution à la recherche appliquée sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne.

Description du projet :

Afin de définir les contours et fonctions de la forêt communale d'ici 2031, un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse sera mené pour répondre à plusieurs problématiques :

- L'une portera sur la pression du gibier : Comment diminuer la densité de sanglier ? Comment gérer la densité du gibier des différentes espèces ? Comment trouver un équilibre entre gestion des populations, sylviculture et biodiversité ?
- La deuxième problématique concernera le type et mode de chasse voulus sur le territoire.

Cahier de projets

<u>Volet n° 3 : Qualité de vie</u>

<u>Axe stratégique :</u> Conforter la qualité de vie au sein des villages

Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.

Objectif stratégique visé : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :

Afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire, la commune de Nassogne mettra en place des mesures pour favoriser le covoiturage en développant des plateformes ou des outils « NTIC ». Plusieurs idées ont été proposées :

- Créer un parking de covoiturage à Bande, dans la boucle du pont (N4 – direction Bastogne) ;
- Utiliser le parking à proximité du camping de Harsin comme aire de covoiturage ;
- Réfléchir à une signalétique appropriée et communiquer sur les aires de covoiturage ;
- Créer un système de signalisation des possibilités de covoiturage à l'échelle locale (Application sur smartphone, en ligne, réseaux sociaux, etc.) ;
- S'inspirer des initiatives réalisées sur d'autres communes.

Aménagements de cheminements lents entre les villages

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.

Objectif stratégique visé : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce.

Budget : 

Faisabilité : ++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménagement du centre du village de Forrières.
- Aménagement des cœurs de village.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne, Centre culturel, Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Office communal du tourisme.

Description du projet :

La commune de Nassogne dispose de quelques aménagements de mobilité douce, notamment le réseau de promenades balisées, à vocation de loisirs. Néanmoins, un manque d'aménagements favorisant la mobilité piétonne et cyclable à vocation utilitaire est constaté.

Le projet consiste à aménager des cheminements lents entre les villages.

(Projet à compléter : Attente de la rencontre CLDR-CCATM)

Aménagement du centre du village de Forrières

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.

Objectif stratégique visé : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménagement de cheminements lents entre les villages.
- Aménagement des cœurs de village.
- Animation des cœurs de village.

Localisation :

Centre de Forrières.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne.

Description du projet :

Le projet consiste en l'aménagement de l'espace public situé au centre du village de Forrières, de la gare à la maison du village. Plusieurs idées ont été évoquées :

- Renouvellement des trottoirs ;
- Embellissement de la traversée de Forrières ;
- Mise en valeur des points de vue autour du village ;
- Aménagement de l'arboretum ;
- Déplacement/réaménagement des abris bus ;
- Création/aménagement d'un parking pour poids lourds sur la zone en avant du pont du chemin de fer.

Le centre de Forrières comptera deux pôles : l'un avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), la Maison de village et le réseau de chaleur ; l'autre avec la place et la halle.

(Projet à compléter : Attente de la rencontre CLDR-CCATM + rencontre GT « Cœur de Forrières » avec l'ATEPA en septembre)

Aménagements des cœurs de village

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.

Objectif stratégique visé : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménagement de cheminements lents entre les villages.
- Aménagement du centre du village de Forrières.
- Animation des cœurs de village.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne.

Description du projet :

Afin de conforter la qualité de vie des habitants, et de mettre en valeur les différentes localités, la commune de Nassogne a pour projet d'aménager les cœurs de village. Ces aménagements visent à améliorer la convivialité et la sécurité des espaces publics.

(Projet à compléter : Attente de la rencontre CLDR-CCATM)

Animation des cœurs de village

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.

Objectif stratégique visé : Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménagement de cheminements lents entre les villages.
- Aménagement du centre du village de Forrières.
- Animation des cœurs de village.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne, Centre culturel, Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Office communal du tourisme, Comités de villages.

Description du projet :

Le projet consiste à organiser diverses animations des cœurs de village. Plusieurs actions ont été proposées :

- Remettre en place des jeux inter-villages ;
- Création de balades-rencontres dans les villages (1 village/mois) ;
- Impulser la création de comités de village et institutionnaliser la fête des voisins ;
- Jumelage avec la commune de Martel : mieux informer des possibilités, accessibilité à tous les habitants ;
- Mettre en place des boîtes à livre dans les villages ;
- Organiser des soupers des anciens dans les écoles de village, et des expositions photos ;
- Accueillir les nouveaux habitants (ex : Réinstaurer le circuit en bus).

Création de logements tremplins

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés).
- Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement.
- Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire. Un logement « tremplin » se définit comme un logement à loyer modéré, loué prioritairement à de jeunes ménages. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La commune de Nassogne doit fixer les critères d'attribution des logements (âge, revenus, composition du ménage, etc.), le montant du loyer et la part à reverser en cas d'installation dans la commune.

Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Création de logements tremplins.
- Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement.
- Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, SLSP La Famennoise.

Description du projet :
La commune de Nassogne souhaite développer de nouvelles formes de logements afin de faciliter l'accessibilité immobilière. L'objectif de ce projet est d'aménager des logements communaux en créant des logements groupés, des logements intergénérationnels et logements pour aînés, à loyer modéré. En effet, l'accès au logement pour les aînés est une priorité largement partagée : L'intérêt est de libérer des bâtiments qui pourront accueillir de nouveaux occupants et de maintenir les aînés dans la commune (in fine, de maintenir les services, l'emploi, etc.).

Également adaptés aux personnes à mobilité réduite, ces logements participent à la lutte contre l'isolement, en favorisant le lien social, l'intergénérationnel et l'intégration du tissu social.

Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Création de logements tremplins.
- Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement.
- Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
En vue de densifier l'habitat et permettre une accessibilité immobilière à tous, la commune de Nassogne souhaite réaliser des opérations foncières en vue de développer le logement.

Les fabriques d'églises ont des terrains bien situés au cœur des villages, en zone d'habitat. La commune serait demandeuse d'un échange de terrains : le cadastre pour chaque fabrique et des terrains qui pourraient les intéresser (par exemple, privilégier les terrains contigus aux leurs) doit être réalisé. Des terrains seraient ainsi disponibles pour la création de logements communaux ou pour la mise en vente à des prix intéressants pour les jeunes ménages.

Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Création de logements tremplins.
- Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement.
- Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, ASBL « 1 toit 2 âges ».

Description du projet :
La commune de Nassogne fait face à deux constats : Vivant dans des « maisons trop grandes », les personnes âgées se sentent isolées. De plus, les jeunes ménages rencontrent des difficultés à se loger. Des initiatives existent pour les faire rencontrer et permettre la création de logements intergénérationnels : Le logement « kangourou », divisé en deux entités autonomes, est destiné à des publics d'âges différents, se rendant mutuellement des services. L'ASBL « 1 toit 2 âges » a également pour objectif de rompre la solitude des aînés et de faciliter l'accès au logement pour les jeunes.

La commune de Nassogne apportera des informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement.

Renforcement du recours aux services existants à destination des aînés

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Services proposés par le CPAS.
- Aide au maintien à domicile des aînés.
- Maison d'accueil communautaires.
- Activités régulières et excursions.
- Salon destiné aux services des aînés.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, OAFL.

Description du projet :
La commune de Nassogne propose aujourd'hui plusieurs services à destination des aînés. Citons la maison de repos privée « Résidence Catherine Mafa », le lieu d'échanges et d'animations « Maison des Aînés » et la Commission Consultative Communale des Aînés (CCCA), participant aux décisions prises par le Collège communal, relatives au bien-être des aînés de la commune. Le CPAS propose également un ensemble de services à destination des aînés (repas à domicile, repas mensuels, service de transport, Handicontact, télévigilance, dépannage à domicile, etc.)

Les aînés ne sont pas toujours au courant des services existants sur la commune. Le projet consiste à renforcer le recours à ces services, en renforçant la communication et le lien de confiance. L'impression des brochures ou l'organisation d'un salon destiné aux services des aînés peuvent y répondre.

Aide au maintien à domicile des aînés

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++
Subsides du DR : Non.
Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :
- Services proposés par le CPAS.
- Aide au maintien à domicile des aînés.
- Maison d'accueil communautaires.
- Activités régulières et excursions.
- Salon destiné aux services des aînés.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, OAFL.

Description du projet :
L'objectif de ce projet est d'aider au maintien à domicile des aînés. Plusieurs actions peuvent être mises en place :
- Aménagement des domiciles ;
- Coordination entre les aides sociales et médicales ;
- Accueil d'un étudiant chez des aînés ;
- Mise en place d'un lavoir social ;
- Sollicitation du CPAS pour les démarches diverses ;
- Télévigilance – Samaritel ;
- Mise en place de soins la nuit (gardes).

Création d'une maison d'accueil communautaire

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Oui.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Services proposés par le CPAS.
- Aide au maintien à domicile des aînés.
- Maison d'accueil communautaires.
- Activités régulières et excursions.
- Salon destiné aux services des aînés.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, OAFL.

Description du projet :
La commune de Nassogne a pour projet de créer une maison d'accueil communautaire des aînés. Ouvert en journée, les personnes âgées profiteront de ce lieu de rencontres et d'accueil aux activités variées. La maison communautaire a également pour objectifs de permettre aux aînés de récréer du lien social, et de lutter contre l'isolement et la solitude.

La maison d'accueil communautaire vise un public dépendant et nécessitant un accompagnement adapté.

Notons que la commune de Vaux-sur-Sûre a mis en place la Maison d'accueil communautaire « La Parenthèse », dans le cadre d'une précédente opération de développement rural. Située à proximité d'une école, des activités intergénérationnelles y sont organisées. Un exemple à suivre ?

Organisation d'activités régulières et d'excursions

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Services proposés par le CPAS.
- Aide au maintien à domicile des aînés.
- Maison d'accueil communautaires.
- Activités régulières et excursions.
- Salon destiné aux services des aînés.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, OAFL.

Description du projet :
En vue de poursuivre les initiatives en faveur des aînés, la commune de Nassogne a pour projet d'organiser des activités régulières et des excursions. Elles pourraient avoir lieu dans le cadre des activités menées dans le cadre de la Maison des aînés.

Notons que la commune de Vaux-sur-Sûre a mis en place le service « Cap Bonne Humeur ! », à destination des « jeunes aînés » (à partir de 60 ans). L'objectif est de faire passer de bons moments aux aînés à travers l'organisation d'activités (peinture, art floral, marche, écriture, pâtisserie, natation, gymnastique douce…) et les excursions. La participation aux frais de l'activité s'élève en moyenne à 6 € - la commune de Vaux-sur-Sûre disposant de fonds sociaux pour aider les personnes en difficultés et pouvant prendre en charge une partie des frais. Un exemple à suivre ?

Organisation d'un salon destiné aux services des aînés

Lien avec la stratégie : Conforter la qualité de vie au sein des villages.
Objectif stratégique visé : Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR : Non.

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Services proposés par le CPAS.
- Aide au maintien à domicile des aînés.
- Maison d'accueil communautaires.
- Activités régulières et excursions.
- Salon destiné aux services des aînés.

Localisation :
A définir.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne, CCCA, CPAS, OAFL.

Description du projet :
Afin de centraliser l'ensemble des services en faveur des aînés, de promouvoir et faire connaître les initiatives existantes, le projet consiste à organiser un salon dédié aux personnes âgées au sein de la commune.

Notons que l'Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises (OAFL) a participé à des salons avec d'autres services (CPAS, mutualité, maison du diabète, plateforme Alzheimer…) Ces évènements permettent de diffuser l'information, de rencontrer d'autres acteurs du même secteur et de participer à des conférences.

Cahier de projets

Volet n° 4 : Communication

Axe stratégique : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre les acteurs du territoire

Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen (site communal, newsletter, page Facebook, Flash Info, applications pour Smartphone, affichages)

Lien avec la stratégie : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.
Objectif stratégique visé : Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate.

Budget : 
Faisabilité : +++
Subsides du DR : Non.
Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Communication sur les objectifs de chaque axe stratégique.

Localisation :
Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :
Commune de Nassogne.

Description du projet :
L'un des enjeux identifiés pour le territoire de Nassogne est la communication. Pointée comme une faiblesse, les habitants ne sont pas toujours au courant des projets réalisés sur la commune. Le développement des NTIC et les réflexions menées dans le cadre des « Smart City » ouvrent de nouvelles perspectives. Ce concept a pour objectif de contribuer au développement de la commune via l'aide de la connectivité et des nouvelles technologies. Ainsi, en devenant plus « smart », la commune de Nassogne souhaite améliorer sa communication envers les citoyens et les différents acteurs du territoire. Avec des outils de communication variés (site communal, newsletter, page Facebook, bulletin communal, applications numériques, affichages), la commune informera l'ensemble de la population, plus ou moins éloignée aux nouvelles technologies. La communication doit également permettre de promouvoir les ressources du territoire afin d'en renforcer l'attractivité.

Communication sur les objectifs et projets de chaque axe stratégique

Lien avec la stratégie : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Objectif stratégique visé : Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate.

Budget : 

Faisabilité : +++

Subsides du DR :

Vote de la CLDR : à venir ultérieurement.

Actions ou projets en lien :

- Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen.

Localisation :

Sans objet.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune de Nassogne.

Description du projet :

Au travers de ses différents moyens de communication, la commune de Nassogne informera la population sur l'ensemble des projets mis en place dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural.

(Projet à compléter : Attente des résultats de l'enquête « communication »)

Réalisé	En cours	Abandonné	Attente
Installation de capteurs solaires sur les bâtiments communaux – étude et réalisation >>> à poursuivre	Aménagement d'aires de jeux et de convivialité et/ou d'aires multisports dans tous les villages. *>>> Il reste Harsin + Lesterny*	Aménagement d'une maison de village à Harsin-Chavanne. la RW a refusé le projet vu qu'il existait une MV à Charneux	Mise en place d'une zone d'activités économiques à Harsin. *>>>En discussion via le GCU*
Création d'une maison de la Ruralité à Nassogne	Installation d'éoliennes citoyennes	Mise en place d'une unité de biométhanisation et des éléments de valorisation des énergies produites *>>>un projet avait été étudié sur le Gerny avec le GAL Romana et les agriculteurs mais a été abandonné*	Etude et mise en œuvre de projets de valorisation notamment énergétique et industrielle des sous-produits forestiers *>>être notre propre fournisseur de plaquette*
Mise en place d'un service de bus local	Aménagement de liaisons intervillages pour usagers non motorisés	Aménagement d'un espace multiservices à Bande	Aménagement du cœur de village de Bande – sécurité routière et espace public
Rénovation de la Petite Europe à Bande	Restauration et valorisation du petit patrimoine (action permanente quand une opportunité se présente)	Création d'une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite à Nassogne	Création d'une espace touristique de valorisation de la forêt et des produits locaux >*>> avait été évoqué au château du bois avec Parcours sensoriel mais actuellement gestion par un privé, difficulté avec zone natura 2000*
Achat et aménagement de la salle paroissiale Saint-Pierre en « maison de village »	Aménagements et actions de sécurité routière au centre du village d'Ambly >>> en périférie	Aménagement de parkings sécurisés pour poids lourds *>>> pas de lieu adéquat*	Installation d'un système d'épuration par lagunage à Charneux *(oui si Idelux assainissement finance mais pas sur fond propre)*

Restauration de la toiture du Maillet à Lesterny	Réalisation d'aménagements de sécurité routière route de Bastogne à Harsin *>>> Le SPW n'est pas d'accord d'intervenir. La commune a donc demandé un radar répressif via la zone de police Mais il n'y en aura que 10 pour toute la Province or 44 ont été demandé lors de l'appel de la Region! La proposition a été retenue budgetairement mais aucun n'endroit adéquat : refus route du métro, refus près du camping, refus rue de France à Forrières en venant de Wavreille*		Installation d'un système d'épuration par lagunage à Ambly *(oui si Idelux assainissement finance mais pas sur fond propre)*
Rénovation du local Patro de Nassogne (mais est ensuite devenu le local "pêche" près des ateliers communaux)	Formation de guides touristiques locaux *>>> avec la Grande forêt de Saint-Hubert*		Aménagement d'une liaison cyclable entre Harsin et Charneux et liaison vers l'école de Chavanne. *>>>>>Le SPW n'était pas d'accord pour une liaison Nassogne/Marche jusque la gare de Marche. Nassogne-Harsin : étude réalisée mais prix très élevé en site propre.*
Aménagement de parkings pour vélos dans les endroits clés de la commune >>> (près des écoles) + mise à disposition des vélos électriques mais peu de demandes	Balisage d'une promenade sur le thème des arbres et haies remarquables >>>>dossier récurrent, PCDN		Aménagement d'un espace convivial « Abbé Louppe » à Forrières *>>> la place de l'étang à Forrières a été faite à la place*
Placement de panneaux d'affichage permanents au cœur des différents villages de la commune *>>> à moderniser selon la réponse des habitants au questionnaire commu*	Aménagement de la placette de Lesterny >>> en lien avec le projet citoyen de four à pain		Aménagement de la traversée de Forrières : suite trottoirs et espace public (gros soucis car les égouts doivent être refaits mais quand?)
Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté >>> Forrières			
Mise en place d'un conseiller en mobilité			
Aménagement global de la rue de Lahaut à Nassogne			

Sécurisation de la rue du Poteau à Charneux *>>> réalisé*			
Sécurisation de l'entrée de Nassogne (rue de la Pépinette)			
Placement de signes distinctifs aux entrées et sorties de village			
Liaison entre la place de Forrières et l'espace « Abbé Louppe »			

Ardenne-Famenne

Marloie, le 28 septembre 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°11
Forrières, le 23 septembre 2021.

Présents :
- José Dock, Marc Quirynen, Léon Georges, Marjorie Félix, Philippe Lefèbvre, Michel Léon, Marc Timmermans, Dominique Paulus, Francis Danloy, Kevin Jeanjot; membres de la CLDR.
- Jean-François Culot, Lynda Protin, membres de la CLDR et de la CCATM
- Laurence Arnould, Nicole Malevez, membres de la CCATM
- Claude Colin
- Stéphane Mottiaux; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse (Equipe Ardenne-Famenne) et Aurore Redotte (ATEPA); Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :
- Christine Breda, Vincent Peeremans, André Blaise, Andrée Defêche, Yves Mairy, Claudine Bodart, Julien, Mélody Imbach, Martine Mathieu, Julien Collard
- Loreena Thetiot, Fanny Van Der Smissen

ACCUEIL

Florence Lesuisse accueille les participants et les remercie de leur présence. La CLDR est aujourd'hui accompagnée de membres de la CCATM. Florence présente également sa collègue, Aurore REDOTTE de l'équipe ATEPA – L'Assistance Territoire & Patrimoine est une cellule d'appui aux équipes régionales spécialisées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le patrimoine… - ainsi que Stéphane Mottiaux, du bureau IMPACT, auteur du PCDR.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1 JUILLET 2021

La réunion du 1er juillet portait principalement sur la relecture du cahier de projets. La CLDR a également passé en revue les propositions de projet issus du GT « cœur de village » ainsi que les projets de l'ancien PCDR à éventuellement conserver dans ce nouveau PCDR.

➔ A noter que M. Mairy a été oublié dans les personnes excusées ; le compte-rendu est approuvé par la CLDR moyennant cette modification.

2. ETUDE DU CŒUR DE FORRIÈRES

1) INTRODUCTION

Si les projets d'aménagement d'espaces publics sont bien circonscrits dans les autres villages de la commune, les enjeux et possibilités de projets sur Forrières sont nombreux. Aussi, la FRW a proposé à la CLDR et la CCATM de se rendre sur terrain pour mener une analyse du cœur de Forrières avec l'appui

de l'ATEPA. Cet échange devrait permettre aux participants d'avoir une vision d'ensemble et d'envisager les différents projets de manière cohérente.

2) VISITE DE TERRAIN

Les objectifs de la visite de terrain sont donc d'approfondir les projets déjà retenus, clarifier et solutionner les nouveaux enjeux. Pour ce faire, Florence et Aurore ont préparé une carte du village et un questionnaire portant sur différentes zones du village.
Aurore présente la carte en détails et rappelle le contenu des projets et enjeux potentiels.

Les participants, munis des documents et répartis en 4 groupes mixtes CLDR/CCATM selon un code couleur, se baladent à pied dans le village. Pour s'assurer que chaque point du questionnaire soit traité, chaque groupe commence par la question portant sa couleur (max. 20') ensuite il passe aux questions suivantes selon l'itinéraire qu'il souhaite.

➔ **Le questionnaire et la carte sont en annexes.**

3) RÉSULTATS DES SOUS-GROUPES

Lors de la restitution en plénière, le groupe présente les résultats de sa question prioritaire et les autres le complètent. Tous les groupes répondent à la partie « enjeux ». Voici les résultats tous groupes confondus

PREMIÈRE PARTIE DU QUESTIONNAIRE

1.1. La réhabilitation des cheminements doux

Un des enjeux du village est de faciliter la mobilité douce dans le cœur de village. Le projet vise à permettre des connexions faciles entres les quartiers en aménageant ou en réhabilitant différents sentiers et venelles. Ceux-ci sont repris en orange sur le plan (pointillés orange pour les chemins existants à réhabiliter et pointillés orange/jaune pour les chemins à créer).

a. Etes-vous d'accord avec ces tracés ? *Oui.*

b. Y a-t-il d'autres chemins à aménager dans le cadre de cette fiche-projet ? (si oui, ajoutez-les sur le plan)

- *un chemin à ajouter potentiellement pour relier la rue de la Culée à la rue des Alliés (vers l'école). Ce chemin traverserait la poche potentiellement urbanisable au Nord.*
- *ajouter sur le plan un petit tronçon à créer près des logements publics (voir plan) – il n'existe pas actuellement. Recenser également le chemin situé de l'autre côté de la Lhomme.*
- *ne pas oublier de développer des cheminements lents en cas de mise en œuvre des poches potentielles de développement.*

c. Selon vous, quel(s) chemin(s) est (sont) à aménager en premier lieu ? (justifiez la raison)

En premier lieu, le chemin à créer pour longer l'école et les bâtiments de la Communauté française et arriver dans le parc de l'étang.

d. Y a-t-il certaines portions à aménager pour les déplacements en vélos ? Si oui, où ?

Oui, prévoir dans tous les chemins assez de largeur pour les déplacements vélos, poussettes, PMR…

Complément : Attention à rénover les chemins seulement après les travaux pour le réseau de chaleur.

1.2. La traversée de Forrières

Les moyens d'intervention sur la voirie sont assez limités car il s'agit d'une voirie régionale. Son réaménagement global n'est pas à l'ordre du jour car les problèmes liés aux impétrants (dont les égouts) doivent d'abord être solutionnés avant d'envisager la réfection totale.

a. En attendant le réaménagement global de la voirie dans un futur +/- lointain,

- **trouvez-vous qu'un embellissement de la traversée du village soit tout de même nécessaire dans un futur proche ?**

Oui.

- **si oui, quels seraient les petits aménagements et/ou travaux d'embellissement à prévoir ?**
 - *Accent sur les passages piétons dans le cœur du village, particulièrement nécessaire :*
 - *face à la place de l'étang*
 - *à la rue de Jemelle près de l'abribus*
 - *face à la maison de village*

 (NB, info de José : en effet il n'y a que deux passages piétons dans le centre du village. Le passage piéton rue de Jemelle a été accepté par le SPW mais rien ne bouge de ce côté).
 - *En outre, mettre des barrières jaunes (ou quelque chose de voyant) le long de la maison de village/école pour bien identifier la zone 30.*
 - *Une signalétique au sol pour les cyclistes (type marquage au sol) est également nécessaire pour toute la traversée du village.*
 - *Il faut régler la question du stationnement pour les jours de marché. Une proposition pourrait être d'en créer sur la partie avant de la zone du terrain de football.*
 - *Arrêt de bus près de la gare : à voir s'il faut déplacer le poteau TEC ou déplacer l'arrêt de bus pour le mettre en face près du monument.*
 - *Prévoir des aménagements légers le long de la route régionale pour faciliter les déplacements lents en attendant de réels trottoirs.*

1.3. Divers

En outre, le GT cœur de village avait suggéré différents aménagements routiers et/ou sécuritaires.
Pensez-vous qu'ils soient pertinents, faut-il les intégrer dans le PCDR ?

- Création de passages piétons dans le centre du village : *Oui*
- Déplacement/réaménagement des abris bus : *Oui*
 - celui devant l'Estaminet pourrait être déplacé devant l'ancien presbytère, pour être à l'abri contre les intempéries.

- celui situé au croisement de la rue des Alliés et de la rue de Jemelle devrait être sécurisé.
- celui situé au croisement de la route d'Ambly et de la rue des Alliés doit être sécurisé également, « *on est au même niveau que les voitures, on attend le bus sur la route ».*

- Création d'une piste cyclable vers les écoles et la gare de Jemelle

 Oui mais sans doute difficilement réalisable (route étroite et dangereuse).
- Aménagement d'un parking pour poids lourds sur la zone en avant du pont du chemin de fer, car ces véhicules se garent dans des endroits inappropriés faute de mieux. *Oui*

2. Le projet de halle couverte / la place de l'étang

Un projet de halle couverte s'implantera sur la place du village. La halle pourra servir pour le marché et les fêtes. En plus de l'espace de halle couverte, le bâtiment comprendra un local de réunion, des wc, une cuisine et une chambre froide.

a. Selon vous, y a-t-il des espaces ou équipements supplémentaires à prévoir ?

- *Proposition de revoir l'implantation de la halle : la remonter plus proche de la route pour qu'elle soit plus visible, et aménager l'arrière du terrain en parking. Dans tous les cas, ce projet doit être discuté avec les habitants.*
 (info de José : ce projet a été sélectionné car il laisse justement une perspective vers le plan d'eau tout une partie qui fait un point d'appel jusqu'à la route).
- *Il faut réétudier le projet en prenant en compte la nouvelle donnée du risque d'inondations.*

b. Concernant les espaces publics, un aménagement conséquent a été réalisé dans le cadre du PCDR précédent (abords étang, jeux…). Y a-t-il néanmoins des aménagements supplémentaires à prévoir ? En lien avec la halle ?

- *Prévoir des poubelles et un distributeur de sac à crotte de chien.*
- *Revoir la zone d'atterrissage du toboggan en un matériau amortissant.*
- *Prévoir une bouée avec corde pour éviter la noyade.*
- *Près de l'aire multisport, zone actuellement plantée d'arbres, prévoir à la place une prairie fleurie pour avoir un certain contrôle visuel de la place vers l'aire multisport.*

c. La sécurisation de l'aire de jeux (proximité avec le plan d'eau et éclairage) a été demandée. Cela vous semble-t-il justifié ?

- *Proposition de prolonger les haies de l'aire de jeux jusqu'au plan d'eau. L'entrée vers l'aire de jeux pourrait se faire via le chemin longeant le potager.*
- *Une limite visuelle pourrait être réalisée le long du plan d'eau (à hauteur des pierres bordant le plan d'eau) pour bien signifier aux enfants la limite.*
- *Proposition de deux types d'éclairage : un éclairage pour mettre en valeur le plan d'eau et les aménagements, et un autre type d'éclairage pour l'aire de jeux. Attention à l'impact sur la biodiversité de la pollution nocturne : prévoir un minuteur intégré.*
- *Réfléchir à une utilisation saine de l'espace (jusque 20h ?).*

3.1 La maison de village

Un projet d'extension de la maison de village est prévu pour créer des vestiaires, du rangement et un accès PMR.

a. L'aménagement des abords de la maison de village doit-il également être prévu ? Si oui, où et quels types d'aménagement ?

- *La cour intérieure est très minérale (derrière le CPAS). Il faudrait faire un aménagement global des espaces publics pour mieux signifier l'ensemble : la MV et l'école en arrière-plan.*
- *Prévoir des plantations devant la maison de village*
- *Mettre en avant l'école et sécuriser les abords.*

b. Y a-t-il des aménagements à prévoir sur la route régionale et par rapport à l'espace public en face ? (espace de parking à proximité de la chapelle)

- *Déplacer le poteau électrique*
- *Privatiser l'entrée vers le riverain*
- *Le déménagement de la chapelle ne nous semble pas une bonne idée*
- *Créer un passage piéton vers la maison de village/l'école, et placer des barrières visuelles (comme rue de la Ramée en face de l'ancienne école de la Communauté Française).*
- *Et/ou Placer un plateau surélevé pour inciter les gens à ralentir (comme à Marloie, cela fonctionne bien).*
- *Prévoir un alignement d'arbres le long de la voirie / parking.*

3.2 Le bâtiment du CPAS

Le CPAS migrera à long terme à Nassogne. Toutefois, dans le cadre de la modernisation informatique des services communaux, le bâtiment sera bientôt équipé de fibre optique. Quand le bâtiment sera libéré, l'idée est d'y placer des espaces de bureaux partagés et/ou un atelier rural.

c. Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Y a-t-il d'autres fonctions qui pourraient y prendre place ?

- *Difficile de se projeter vu le long terme. Dans l'absolu, la situation du lieu semble pertinente pour un atelier rural ou espace partagé (proximité de la gare, près du centre d'un des 2 plus gros villages). Mais pour des bureaux partagés, cela dépendra des espaces prévus dans la halle et de leurs succès (nécessité d'agrandir ?). Une autre option est de garder ce bâtiment pour agrandir l'école.*
- *Porter une attention au parking derrière le bâtiment : à réaménager lors du projet de réaménagement. Prévoir une clôture pour éviter que les enfants ne traversent tout.*

DEUXIÈME PARTIE DU QUESTIONNAIRE

1. **Inondations :** Le village de Forrières a été fortement impacté par les inondations du mois de juillet.

- Avez-vous des observations à transmettre ? Des suggestions d'équipements/mesures à prévoir ?

- *S'il venait à y avoir un projet, porter une attention particulière au grand terrain près des bâtiments de la Communauté Française, qui est en zone d'habitat mais aussi en zone d'aléas d'inondations moyens.*

- En particulier, quel pourrait être le devenir de la zone du terrain de football ?

Propositions :

- *Interroger la population et le club de football, mais une idée serait de tout centraliser sur Nassogne*
- *Chiffrer la remise en état*
- *Aménager le terrain comme bassin de rétention (bien aménager les berges de la rivière).*
- *Laisser un seul terrain de football (à l'arrière) et aménager le reste comme parking pour les marchés par exemple (avec des matériaux perméables).*

- Le terrain prévu pour le potager collectif du PCDN a également été inondé, décourageant l'équipe volontaire (pollution, risque future…). Quelles précautions/mesures mettre en place si le projet se poursuit sur ce site? Quel autre lieu pourrait l'accueillir ?

- *Créer des bacs surélevés (aussi pratiques pour les personnes + âgées)*
- *Créer des petites parcelles individuelles privées.*
- *L'accès avec un tracteur est difficile.*

2. Poches potentiellement urbanisables (derrière la maison de village et l'école, et derrière la rue des Alliés – voir plan) Quel développement pourrait y prendre place selon vous ?

- *De l'avis de tous : de l'habitat*
- *Des logements pour les aînés*

3. Y a-t-il d'autres enjeux pour le village de Forrières ?

- *Non.*

3. DIVERS

- **<u>Le Réseau de chaleur</u>**

En complément des informations données précédemment, Florence précise que Francis Flahaux, facilitateur bois-énergie, s'est rendu sur le terrain pour visiter le potentiel réseau de chaleur.
On observe deux poches de propriétés communales qui pourraient faire l'objet chacune d'un petit réseau de chaleur : d'une part, l'église et le patronage ; de l'autre, le bâtiment du CPAS, la maison de village et l'école communale. Mais entre ces deux poches, il y a de gros consommateurs d'énergie, à savoir, l'Institut Médico Pédagogique Provincial de Forrières, l'École d'enseignement spécialisé de Forrières "Le village des couleurs", les logements publics de la Famenoise et les bâtiments de l'école d'enseignement secondaire spécialisée de la FWB (en lien avec Marloie) qui pourraient être partenaires pour un réseau de chaleur de grande échelle. La première étape est donc de les réunir pour sonder leur intérêt. A noter que Francis a déjà eu des partenariats avec la Province du Luxembourg, la Famenoise et la FWB. Si un tel réseau pouvait voir le jour les riverains auraient alors également la possibilité de s'y raccorder.
La chaufferie du réseau se trouvera sur propriété communale, cependant au vu des récentes inondations, la zone patronage/église est à éviter au profit de la zone à proximité de l'école.

➔ **Question :** Est-ce réalisable avec un si grand nombre de bâtiments et un si grand volume ?
Oui c'est faisable a priori si on dimensionne en conséquence. Une étude de faisabilité devra être menée en amont.

- **<u>Le Projet de maison multiservices, crèche et logements</u>**

Lors de la réunion précédente, la commune avait fait part à la CLDR de la fermeture inopinée de la crèche de Bande qui a dû provisoirement être relogée dans la maison de village « la petite Europe ». Les mandataires, à la recherche d'une solution pérenne, avaient alors présenté les différentes pistes envisagées et la FRW avait évoqué la possibilité de regrouper plusieurs projets du PCDR, dont la crèche, dans un projet de « maison multi-services ». La question d'un partenariat public/privé avait été soulevée également.

➔ **Voici de nouvelles informations :**

- Selon Edgard Gabriel du SPW-DR, un partenariat public-privé est possible dans le cadre d'un projet en développement rural, le DR intervenant sur la partie communale selon une règle de trois.
- Des contacts ont été pris avec le « Village d'enfants SOS » afin de connaître leurs intentions. Ils veulent remettre leur bien à un promoteur privé pour rénovation et celui-ci leur louerait ensuite les bâtiments. La Commune leur a fait la proposition de devenir partenaire pour le réaménagement de ce site avec comme projet, pour la partie communale, une maison multiservices comportant un accueil de jour pour aînés et la crèche au rez et à l'étage des logements communaux. Nous sommes en attente de la décision du CA de Village d'enfants SOS pour cette proposition.

➔ **La CLDR estime que ce serait une bonne opportunité.**

- **<u>Les suites</u>**

La prochaine réunion de CLDR sera consacrée à la planification des projets dans le temps sur base de différents critères.

Merci de votre participation !

Florence Lesuisse et Aurore Redotté,
Agents FRW

TERRAINS FOOTBALL
RUE DU BASTEAU
Signaler le chemin marché en pierre
RUE DE JEMELLE
POCHE DE DÉVELOPPEMENT
chemin à créer si développement du terrain
CHAPELLE
RUE DES ALLIÉS
N849
RUE DES ALLIÉS
ESPACE PUBLIC
N889
PROJET HALLE
AIRE MULTISPORT
ÉTANG
PARC
AIRE JEUX
IMP
CPAS
PROJET EXTENSION MV ET CHAUDIÈRE RÉSEAU CHALEUR
RUE DE LA CHAVÉE
MAISON DE VILLAGE
ECOLE
POCHE DE DÉVELOPPEMENT
GARE
CIMETIÈRE
chemin à réhabiliter
PROJET POTAGER COLLECTIF
ECOLE
LOGEMENTS PUBLICS
RUE DE LA RAMÉE
IMP
DNF/ MAISON DES AÎNÉS
EGLISE
SALLE DU PATRONAGE
N899
N
0 25 50 100 Mètres

LÉGENDE

PROJET PCDR
- BÂTIMENT / ESPACE PUBLIC
- CHEMINEMENTS DOUX - EXISTANTS, A RÉHABILITER
- CHEMINEMENTS DOUX - A CRÉER

EXISTANT
- SERVICE
- COMMERCE
- EQUIPEMENT
- LIGNE TEC
- POTEAU TEC
- ABRIBUS
- LIGNE CHEMIN DE FER

Ajout du groupe vert.

TERRAINS FOOTBALL
RUE DE JEMELLE
POCHE DE DÉVELOPPEMENT
CHAPELLE
ESPACE PUBLIC
RUE DES ALLIÉS
N889
RUE DU BASTEAU
RUE DES ALLIÉS
PROJET HALLE
N849
AIRE MULTISPORT
ÉTANG
PARC
AIRE JEUX
IMP
CPAS
PROJET EXTENSION MV ET CHAUDIÈRE RÉSEAU CHALEUR
RUE DE LA CHAVÉE
MAISON DE VILLAGE
ECOLE
GARE
CIMETIÈRE
PROJET POTAGER COLLECTIF
ECOLE
POCHE DE DÉVELOPPEMENT
LOGEMENTS PUBLICS
IMP
DNF/ MAISON DES AÎNÉS
EGLISE
RUE DE LA RAMÉE
SALLE DU PATRONAGE
N899

N
0 25 50 100 Mètres

LÉGENDE

PROJET PCDR

- BÂTIMENT / ESPACE PUBLIC
- CHEMINEMENTS DOUX - EXISTANTS, A RÉHABILITER
- CHEMINEMENTS DOUX - A CRÉER

EXISTANT

- SERVICE
- COMMERCE
- EQUIPEMENT
- LIGNE TEC
- POTEAU TEC
- ABRIBUS
- LIGNE CHEMIN DE FER

CONSIGNES

Avant de démarrer votre balade :

- ✓ **Désigner un rapporteur**
- ✓ **Compléter le cadre « participants »**
- ✓ **Observer la carte et décider d'un sens de la visite**

Participants	
-	-
-	-
-	-

Première partie - Objectif : détailler/préciser les projets déjà identifiés

1. Projet « aménagement du cœur de village » (cheminements doux et espaces publics)

1.1. La réhabilitation des cheminements doux

Un des enjeux du village est de faciliter la mobilité douce dans le cœur de village. Le projet vise à permettre des connexions faciles entres les quartiers en aménageant ou en réhabilitant différents sentiers et venelles. Ceux-ci sont repris en orange sur le plan (pointillés orange pour les chemins existants à réhabiliter et pointillés orange/jaune pour les chemins à créer).

a. **Etes-vous d'accord avec ces tracés ?** *(si non, annotez le plan)*

b. **Y a-t-il d'autres chemins à aménager dans le cadre de cette fiche-projet ?** *(si oui, ajoutez-les sur le plan)*

c. **Selon vous, quel(s) chemin(s) est (sont) à aménager en premier lieu ?** *(justifiez la raison)*

d. **Y a-t-il certaines portions à aménager pour les déplacements en vélos ? Si oui, où ?**

1.2. La traversée de Forrières (N849 et N899)

Les moyens d'intervention sur la voirie sont assez limités car il s'agit d'une voirie régionale. Son réaménagement global n'est pas à l'ordre du jour car les problèmes liés aux impétrants (dont les égouts) doivent d'abord être solutionnés avant d'envisager la réfection totale.

a. **En attendant le réaménagement global de la voirie dans un futur +/- lointain,**

- **trouvez-vous qu'un embellissement de la traversée du village soit tout de même nécessaire dans un futur proche ?**
- **si oui, quels seraient les petits aménagements et/ou travaux d'embellissement à prévoir ?** (ex : bacs mobiles, plantations, réfection des trottoirs, panneaux de signalisation, bande de couleur/traversée sur voirie…)

1.3. Divers

En outre, le GT cœur de village avait suggéré différents aménagements routiers et/ou sécuritaires. **Pensez-vous qu'ils soient pertinents, faut-il les intégrer dans le PCDR ?**

- Création de passages piétons dans le centre du village
- Déplacement/réaménagement des abris bus :
 - celui devant l'Estaminet pourrait être déplacé devant l'ancien presbytère, pour être à l'abri contre les intempéries.
 - celui situé au croisement de la rue des Alliés et de la rue de Jemelle devrait être sécurisé.
 - celui situé au croisement de la route d'Ambly et de la rue des Alliés doit être sécurisé également, « *on est au même niveau que les voitures, on attend le bus sur la route ».*
- Création d'une piste cyclable vers les écoles et la gare de Jemelle
- Aménagement d'un parking pour poids lourds sur la zone en avant du pont du chemin de fer, car ces véhicules se garent dans des endroits inappropriés faute de mieux.

2. Projet « halle couverte / place de l'étang »

Un projet de halle couverte s'implantera sur la place du village. La halle pourra servir pour le marché et les fêtes. En plus de l'espace de halle couverte, le bâtiment comprendra un local de réunion, des wc, une cuisine et une chambre froide.

a. **Selon vous, y a-t-il des espaces ou équipements supplémentaires à prévoir ?**

b. **Concernant les espaces publics, un aménagement conséquent a été réalisé dans le cadre du PCDR précédent (abords étang, jeux…). Y a-t-il néanmoins des aménagements supplémentaires à prévoir ? En lien avec la halle ?**
(ex : réfection des revêtements de sols, aménagement d'une traversée de voirie jusqu'à la superette, stationnement…)

c. **La sécurisation de l'aire de jeux (proximité avec le plan d'eau et éclairage) a été demandée. Cela vous semble-t-il justifié ?**

3. Projet « extension de la maison de village / aménagement du bâtiment du CPAS »

3.1 La maison de village

Un projet d'extension de la maison de village est prévu pour créer des vestiaires, du rangement et un accès PMR.

a. **L'aménagement des abords de la maison de village doit-il également être prévu ? Si oui, où et quels types d'aménagement ?** (stationnement, espaces verts, accès…)

b. **Y a-t-il des aménagements à prévoir sur la route régionale et par rapport à l'espace public en face ? (espace de parking à proximité de la chapelle)**

3.2 Le bâtiment du CPAS

Le CPAS migrera à long terme à Nassogne. Toutefois, dans le cadre de la modernisation informatique des services communaux, le bâtiment sera bientôt équipé de fibre optique. Quand le bâtiment sera libéré, l'idée est d'y placer des espaces de **bureaux partagé**s et/ou **un atelier rural**.

a. **Etes-vous d'accord avec cette proposition ?**
Y a-t-il d'autres fonctions qui pourraient y prendre place ?

Mémo :

- *Atelier rural : un bâtiment polyvalent à vocation économique rénové ou construit par la commune. Loué pour une durée limitée aux TPM, PME, l'atelier rural facilite le lancement de nouvelles entreprises.*
- *Tiers-lieux : espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif.*
- *Bureau partagé : espace équipé (fibre optique, wifi, nouvelle technologie) pour accueillir des gens en télétravail, des coworkeurs, des jeunes indépendants qui se lancent…*

Deuxième partie - Objectif : évaluer les nouveaux enjeux (à garder ou pas) et selon, les faire évoluer vers des projets concrets

1. Inondations :

Le village de Forrières a été fortement impacté par les inondations du mois de juillet.

- Avez-vous des observations à transmettre ? Des suggestions d'équipements/mesures à prévoir ?

- En particulier, quel pourrait être le devenir de la zone du terrain de football ?

- Le terrain prévu pour le potager collectif du PCDN a également été inondé, décourageant l'équipe volontaire (pollution, risque future…). Quelles précautions/mesures mettre en place si le projet se poursuit sur ce site? Quel autre lieu pourrait l'accueillir ?

2. Poches potentiellement urbanisables (derrière la maison de village et l'école, et derrière la rue des Alliés – voir plan)

Quel développement pourrait y prendre place selon vous ?

3. *Y a-t-il d'autres enjeux pour le village de Forrières ?*

Marloie, le 12 novembre 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°12

Maison de village de Grune, le 10 novembre 2021

Présents :

- José Dock, Marc Quirynen, Vincent Peremans, Francis Danloy, Marjorie Felix, Léon Georges, Kevin Jeanjot, Yves Mairy, Bernard Pierre, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Stéphane Mottiaux; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne; Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Christine Breda, Jean-François Culot, Philippe Lefevre, Lynda Protin, Manuella Batter, Claudine Bodart, Andrée Defêche, Vincent Dupont, Jean-Claude Grandmont, Michel Léon, Martine Mathieux, Dominique Paulus, Emilie Quirynen, Jérôme Tondat.
- Loreena Thetiot, bureau Impact-auteur de PCDR

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et les remercie de leur présence. Florence Lesuisse présente sa nouvelle collègue Séverine Schonne qui a rejoint l'équipe de Marloie le 9 novembre et qui va accompagner Nassogne avec elle. *NB : Séverine revient en terre connue puisqu'elle a déjà travaillé auparavant pour la FRW et dans ce cadre, accompagné la précédente ODR de Nassogne* 😉

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

La réunion du 23 septembre qui s'est déroulée sur le terrain à Forrières a permis aux membres de la CLDR et de la CCATM de clarifier les projets à inscrire au PCDR pour ce village comportant de nombreux enjeux.

➔ **Le compte-rendu est approuvé par la CLDR.**

2. ORGANISATION DU TRAVAIL ET PLANIFICATION DES PROJETS DANS LE TEMPS

Une planification des projets dans le temps… *Pourquoi ?*

Le PCDR (programme communal de développement rural) est composé de 6 parties :

- Partie 1 : l'analyse socio-économique
- Partie 2 : le processus et la participation citoyenne
- Partie 3 : le diagnostic partagé
- Partie 4 : les objectifs de développement
- **Partie 5 : les fiches-projets**
- Partie 6 : synthèse

La prochaine étape est donc la rédaction de la partie 5 du PCDR qui présente chaque projet sous forme de fiche, plus ou moins détaillée selon leur répartition dans le temps.

Ainsi, le document final reprendra une planification des différents projets sur 10 ans en les répartissant en 3 lots :

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

A ce stade, les projets retenus par la CLDR ont été décrits brièvement dans le cahier de projets. Mais puisque les fiches-projets du lot 1 devront avoir des plans précis et un budget détaillé, la CLDR doit guider l'auteur sur les projets à étudier plus en profondeur. Par ailleurs, certains projets nécessiteront peut-être la mise en place de groupes de travail ou de consultations de publics cibles.

Ainsi, afin de structurer le travail sur les fiches-projets, la FRW propose aux participants de réfléchir dès à présent à une planification des projets selon qu'ils sont +/- urgents, pertinents et mûrs.

Comment ?

En préparation à la réunion, chaque membre a reçu un tableau reprenant pour chaque projet différentes informations permettant de répartir les projets de façon pertinente en séance.

> *Rem : une erreur s'est glissée dans le tableau « projet immatériel », il faut ajouter en tête de liste le projet de « Soutien à la promotion et mise en réseau des acteurs économique »*

Au vu du faible taux de participants, la FRW propose d'échanger en plénière sur les différents projets présentés en séance par l'auteur ; puis, que chacun établisse son propre classement. Une proposition de planification argumentée sera proposée à la CLDR et au Collège sur base des discussions et des cotes de chacun.

Ainsi, axe par axe, l'auteur de PCDR parcourt et commente le tableau. Ensuite, les participants échangent sur les projets puis prennent le temps de répartir les projets selon la méthode ci-dessous.

Chaque membre indique si le projet doit être classé en priorité 1, 2 ou 3 en veillant à répartir les projets de manière équitable dans les 3 lots (exemple : 5 projets pour l'axe 2 = 1 en lot 1, 2 en lot 2, 2 en lot 3). La répartition se fait objectif par objectif afin d'avancer de manière équilibrée sur les 3 axes de la stratégie.

Pour un choix judicieux, les participants tiennent compte des différentes informations du tableau, des débats préalables et sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

Est-ce que le projet

- ✓ **est facilement réalisable (localisation, clarté, faisabilité)**
- ✓ **a un effet de levier sur le développement communal (impact important sur le développement au regard de la stratégie…)**
- ✓ **répond à un besoin urgent, de moyen terme ou sera opportun dans plusieurs années**
- ✓ **est collectif, suscite la mobilisation des habitants, sera fréquemment utilisé …**

Eléments principaux abordés par les membres de la CLDR en plénière :

- Si un projet a 3 voyants au rouge, cela donne déjà une indication sur le fait qu'il ne sera pas réalisable ? → *L'auteur précise que les voyants rouges sont une indication « à l'heure actuelle » mais ne signifie pas que le projet n'est pas réalisable dans les 10 prochaines années.*
- Précisions de la commune à propos du projet de réseau de chaleur de Forrières : ce projet implique différentes instances publiques qui ont leur propre mode de fonctionnement. Il est donc essentiel avant d'aller plus loin de prévoir une réunion de concertation entre ces différents acteurs pour connaitre leur intérêt ou pas pour le projet, leurs besoins énergétiques… Si les partenaires potentiels ne manifestent aucun intérêt, la commune envisage une chaufferie au bois (sans réseau) pour ses propriétés.
- N'y a-t-il pas dans ce tableau des fiches qui se ressemblent et qui pourraient donc être rassemblées ? → *Si, cela pourrait être le cas dans le courant du travail de finalisation du PCDR. Les modifications éventuelles seront dans tous les cas proposées à la CLDR pour validation.*
- La Commune apporte quelques précisions sur les projets éoliens : la position du Collège est de préconiser les projets sur des parcelles communales plutôt que privées. A noter qu'une consultation citoyenne va être menée d'ici fin de l'année sur le sujet. En fonction des conclusions de cette consultation, le groupe de travail du Conseil communal poursuivra les réflexions en la matière ou pas.
- Suite aux récents soucis rencontrés pour la crèche de Bande/Grune et l'urgence de faire face à la situation, le Collège informe qu'il vient de prendre la décision d'étudier la possibilité d'un partenariat entre la Commune, le Village d'Enfants (et un privé pour les aspects « logements ») pour la création d'une maison multiservices incluant une crèche et une maison d'accueil communautaire pour les aînés ainsi que des logements à l'emplacement de l'ancienne crèche de Bande (c'est en zone agricole mais possible pour y créer de l'équipement communautaire). Si SOS Village d'Enfants est réticent à collaborer avec la commune, le projet reste pertinent et prendra part ailleurs.
- L'objectif « *Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés* » est à réorienter afin d'y inclure des services à d'autres publics dont la jeunesse.
- Des nouvelles pour le projet d'aménagement de la traversée de Forrières : selon IDELUX « eau », les travaux d'égouttage sont prévus dans le plan 2022-2027… mais plutôt vers 2027. Une réunion de coordination est à prévoir car il semblerait qu'IDELUX ne soit pas fermé à scinder les travaux en plusieurs phases et donc plus rapidement réalisables.
- A noter que Mormont et Lesterny ont reçu un subside de 5000€ de la Fondation Roi Baudouin à affecter à leur projet de rénovation d'espace public… mais ce n'est pas suffisant pour tout réaliser.

➔ Après débats et répartition individuelle des projets en 3 lots, la FRW reprend les copies.
Vous trouverez ci-joint la compilation des cotes individuelles (1 point pour le lot 1, 2 points pour le lot 2 et 3 points pour le lot 3). Les projets qui ont obtenu le moins de points sont donc considérés par la majorité de l'assemblée comme prioritaires. Attention que ce classement n'est qu'à titre indicatif !

3. LES SUITES

La matière sera retravaillée (certains projets déjà en cours passeront en lot 0, d'autres pourraient éventuellement être regroupés…) et une proposition de planification des projets en lots sera faite à la CLDR début Janvier. Un travail sur les fiches-projets prioritaires pourra ainsi démarrer tout début 2022.

4. DIVERS

Actualités en matière de tourisme sur la commune de Nassogne :

1) Présentation du projet LAN (Land Art Nassogne) par Philippe MARCHAL, instigateur du projet

Historique du projet :

À l'automne 2020, la structure Artesio, opérateur artistique privé, a apporté son soutien actif au jeune artiste Jérôme Wilot, originaire de Ambly-Nassogne, pour sa participation à la quatrième édition de « Appel d'air », la biennale d'art contemporain d'Arras (F). Pour la réalisation de son installation intitulée Foyer suspendu dans ses restes, l'artiste a souhaité produire lui-même le charbon de bois nécessaire à celle-ci. À cette occasion, Artesio a sollicité les autorités communales de Nassogne afin de pouvoir ériger sur un terrain privé de la commune une meule de charbonnier et permettre ainsi à l'artiste d'accomplir son travail. Cette création fut couronnée de succès et saluée par la presse, tant du Nord de la France, lieu de la biennale, qu'en province de Luxembourg.

Fort de cette première collaboration réussie, et ayant eu l'occasion de prendre la mesure des possibilités qu'offrent l'entité lors de nombreuses rencontres avec les autorités, mais aussi de multiples acteurs, amateurs et passionnés d'art, l'idée de créer a Nassogne un pôle d'art contemporain a immédiatement été évoquée.

Le projet :

Au vu de l'enthousiasme rencontré, l'idée s'est rapidement transformée en projet pour aboutir à une réalisation concrète, le LAN, pour « Land Art Nassogne », qui verra le jour dans les prochains mois. La création d'un pôle d'art contemporain dédié au land art se doit, bien évidemment, d'être en symbiose avec son environnement. Un des objectifs du LAN est de permettre au public de s'approprier par l'art ce que la nature nous offre, dans le respect de son écosystème.

Au regard des différents paramètres étudiés, il s'est avéré que le lieu-dit « Pré Lacroix » était tout indiqué pour l'implantation du LAN. L'accès au site par la route est très commode depuis le centre de la commune de Nassogne et depuis les grands axes (N4 et E411), le stationnement est aisé à plusieurs endroits proches déjà aménagés, et, enfin, des chemins balisés permettent l'accès des piétons sans perturber l'environnement naturel. Dominant le Pré Lacroix, le Château du Bois développe une superficie utile d'environ 250 m2 que complètent quelques dépendances. Une partie du Château du Bois va être affectée à la création d'une résidence d'artistes, tandis que la dépendance pavillonnaire sera aménagée en salle d'exposition.

En outre, un des souhaits affichés est de permettre aux habitants de Nassogne de se réapproprier les lieux, de leur permettre d'en bénéficier de façon privilégiée. À cet égard, le pavillon permettra l'accueil de différentes activités artistiques non seulement liées aux expositions de land art organisées sur le site, mais plus largement ouvertes sur l'art contemporain.

La création du LAN est incontestablement un élément de dynamisation des lieux tout en développant une offre touristique de qualité. L'ouverture du LAN est programmée pour le printemps-été 2022.

Quelques exemples de LandArt :



Richard Long

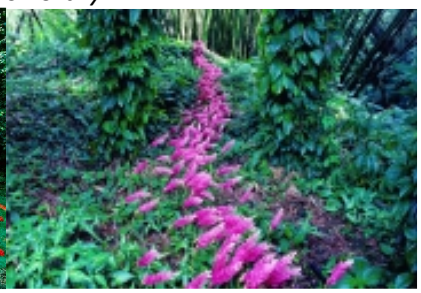




Andy Goldsworthy







Nils Udo

2) Présentation par José Dock des nouveautés dans le domaine du tourisme à Nassogne :

- Nassogne a rentré sa candidature dans le cadre de 2 futurs parcs nationaux en Wallonie (l'un autour du Géopark (5 communes uniquement Durbuy, Hotton, Marche, Nassogne et Rochefort) ; l'autre dans le cadre de Nassonia avec la Grande Forêt de Saint-Hubert). Au total, 7 candidatures sont parvenues à la Région wallonne : 4 seront retenues fin 2021 et recevront un subside pour constituer, en 10 mois, un plan directeur et opérationnel ; sur ces 4, 2 seront reconnues comme « parc nationaux » et obtiendront un budget conséquent pour valoriser leur territoire. Décision finale attendue pour décembre 2022.
- Au niveau de l'Office communal du Tourisme, plusieurs projets sont en cours :
 - ✓ Révision de promenades balisées (en partenariat avec Andrée Defêche)
 - ✓ Révision de la Route des Points de Vue
 - ✓ Création d'un réseau points nœuds de promenades avec la Grande Forêt de Saint-Hubert
 - ✓ Projet Sac-à-dos de gare à gare (Forrières-Grupont : 2 parcours dont une version longue qui passe par Nassogne) avec la Grande Forêt de Saint-Hubert
 - ✓ Un parcours « chevauché » qui passe par le Château du Bois
 - ✓ Nouveau site internet multilingues en construction

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Séverine Schonne,
Agents de développement

Projets matériels	TOTAL
Halle de Forrières	11
Revalorisation du site du Château du Bois	11
Création d'une crèche	11
Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières	13
Modernisation du Hall sportif à Nassogne	13
Aménager espace/bureaux partagés et connectés (localisation éventuelle à Forrières)	14
Aménagement de la place Sésette à Lesterny	14
Création d'une maison multiservices	14
Aménagement des sites d'intérêt écologique (5 sites potentiels)	15
Installation de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)	16
Aménagement du centre du village de Forrières (de la gare à la maison de village)	17
Aménagement des abords de la maison de village de Masbourg	17
Création d'une plateforme bois-énergie	18
Renforcement du réseau de haies	18
Signalisation des possibilités de parking sur les panneaux de promenades	18
Création de logements tremplins	18
Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)	18
Création d'une maison d'accueil communautaire	18
Création d'un réseau de mares sur l'ensemble du territoire	19
Aménagements de cheminements lents entre les villages	20
Aménagement de la place de Mormont (près de la chapelle)	20
Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune	20
Aménagement de la place de l'étang à Nassogne	20
Aménagement du cœur de Bande	21
Lifting des abords et de la salle (à côté de l'église) à Chavanne	23
Créer un atelier rural	24
Mise en place d'une cuisine "AFSCA" partagée/atelier de transformation partagé	25
Installation d'éoliennes citoyennes	26
Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage	26
Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités	27